

Envoyé en préfecture le 28/06/2023

Reçu en préfecture le 28/06/2023

Publié le 28/06/2023

ID : 071-200071884-20230626-DEL2023\_035-DE



# SMBVAS

Syndicat Mixte des Bassins Versants



de l'Arroux  
et de la Somme

**Adresse du SMBVAS :**

7, rue Pernette  
71400 AUTUN

## BILAN D'ACTIVITÉ 2022

### SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DE L'ARROUX ET DE LA SOMME



Travaux en cours Cussy-en-Morvan – mai 2022 - JR

**Dernière mise à jour :** Mardi 14 février 2023

**Auteurs :**

- CLEMENT Stéphane ;
- RABUT Aurélie ;
- RACINE Joseph.

## SOMMAIRE

1.	Qu'est-ce que le SMBVAS.....	3
1.1.	Compétence .....	3
1.2.	Les élus.....	3
1.3.	L'équipe technique en 2022.....	4
1.4.	Le périmètre d'action .....	4
2.	Le Contrat Territorial Morvan, Arroux, Somme.....	9
2.1.	Généralités.....	9
2.2.	La cellule de coordination .....	10
2.2.1.	Composition .....	10
2.2.2.	Missions 2022 .....	11
2.3.	Les actions 2022.....	11
2.3.1.	A11 – mise en défens de cours d'eau .....	11
2.3.2.	A21 – Etude continuité écologique ouvrages liste II.....	13
2.3.3.	A23 – Travaux petite continuité écologique.....	14
2.3.4.	A31 – Diagnostic d'annexes hydrauliques.....	16
2.3.5.	B22 – rencontres agriculteurs sur la thématique des haies .....	17
2.3.6.	C11 – dialogue territorial sur la gestion quantitative de l'eau .....	18
2.3.7.	C21 – mise en défens de zones humides .....	19
2.3.8.	C22 – restauration de zones humides par enlèvement de peupleraie .....	24
2.3.9.	D11 – masse d'eau en bon état : mise en défens de cours d'eau .....	24
2.3.10.	D21 – masse d'eau en bon état : continuité écologique.....	25
2.3.11.	D41 – remise d'un cours d'eau dans son lit naturel.....	27
2.3.12.	F21 – communication générale .....	28
3.	Les travaux hors contrat .....	29
3.1.	Travaux de mise en défens de berges .....	29
3.1.1.	Chantier à Cussy-en-Morvan.....	29
3.1.2.	Chantier à Saint-Didier-sur-Arroux .....	30
3.1.3.	Chantier à Mesvres.....	31
3.2.	Travaux de désartificialisation .....	31
3.2.1.	Chantier sur le Ternin à Souvert.....	32
4.	Les journées d'animations .....	33
5.	Accompagnement technique suite à des sollicitations locales.....	36
6.	Participation à des journées techniques, formations et webinaires.....	42
7.	Eléments financiers synthétiques .....	42
7.1.	Fonctionnement 2022 .....	42
7.2.	Investissement 2022 .....	43

## 1. Qu'est-ce que le SMBVAS

### 1.1. Compétence

Le Syndicat Mixte des Bassins Versants Arroux et Somme a été créé le 1<sup>er</sup> janvier 2020 avec la reprise de l'actif, du passif et du personnel du Syndicat Intercommunal d'Études et d'Aménagement de l'Arroux (SINETA) dissous au 31/12/2019 et résulte de l'harmonisation de la gouvernance et des outils de gestion sur les bassins versants de l'Arroux et de la Somme avec :

- La récupération de la partie Morvan anciennement gérée par le Parc Naturel Régional du Morvan en janvier 2021 ;
- La récupération de la partie orpheline du bassin de la Somme ;
- L'adhésion effective au 1<sup>er</sup> janvier 2022 de la Communauté de Communes du Pays d'Arnay-Liernais permettant de rattacher la tête de bassin versant de l'Arroux.

Le SMBVAS exerce la compétence **Gestion des Milieux Aquatiques** (GEMA) et notamment les items 1,2 et 8, transférée par 5 Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) :

- La Communauté de Communes du Grands Autunois-Morvan (CCGAM) – 51 communes ;
- La Communauté de Communes du Pays d'Arnay Liernais (CCPAL) – 34 communes ;
- La Communauté de Communes Entre Arroux, Loire et Somme (CCEALS) – 29 communes ;
- La Communauté Urbaine Le Creusot-Montceau (CUCM) – 10 communes ;
- La Communauté de Communes Le Grand Charolais (CCLGC) – 4 communes ;

Les statuts en vigueur ont approuvé par arrêté préfectoral le 21 janvier 2022.

### 1.2. Les élus

Le Président du SMBVAS est **M. Fabrice VOILLOT**, maire de Charbonnat et vice-président de la CCGAM.

Le SMBVAS compte 3 vice-présidents :

- M. Jean-Marc GUILHEM, 1<sup>er</sup> vice-président ;
- M. Vincent CHAUVET, 2<sup>ème</sup> vice-président ;
- M. François Nouveau, 3<sup>ème</sup> vice-président.

Le SMBVAS est gouverné par un comité syndical composé de **43 délégués syndicaux** titulaires et de 43 suppléants nommés par les EPCI adhérents. Le bureau syndical compte 12 membres. La liste des délégués titulaires figure en *annexe I*.

### 1.3. L'équipe technique en 2022

En 2022, le SMBVAS était composé de 3 ETP à temps plein :

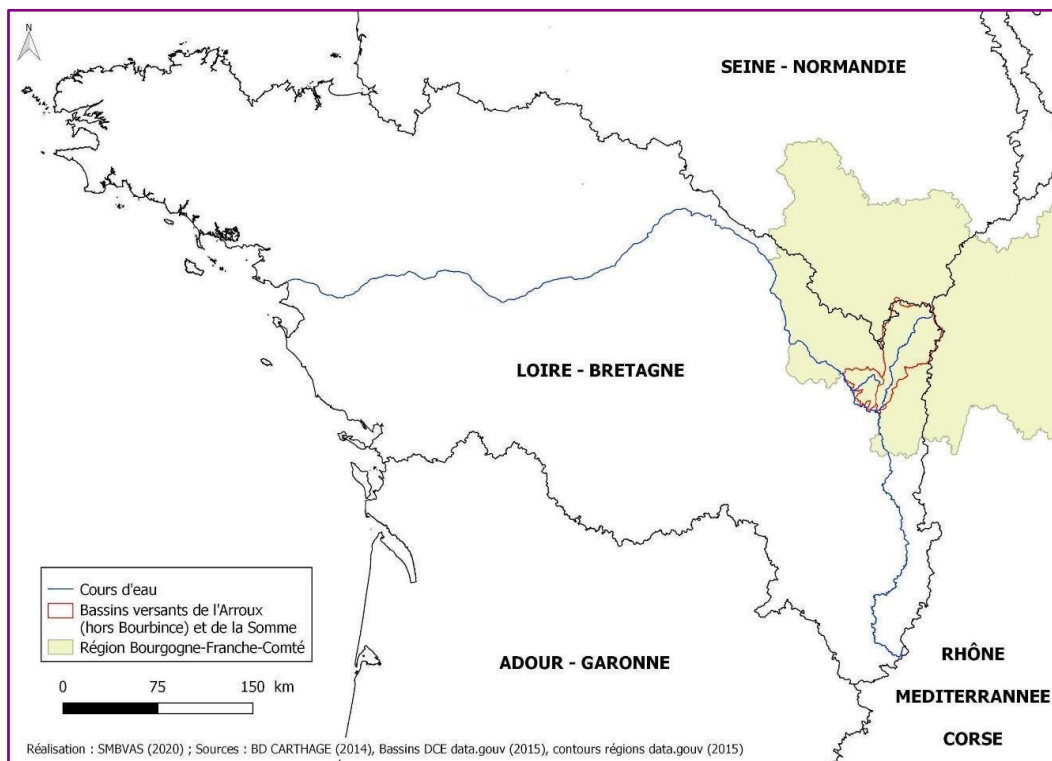
NOM Prénom	Fonction	Contrat	Contact
CLEMENT Stéphane	Technicien milieux aquatiques Réfèrent finance	Fonctionnaire	06.76.04.31.76 <a href="mailto:smbv.arroux.somme@orange.fr">smbv.arroux.somme@orange.fr</a>
RABUT Aurélie	Chargé de mission milieux aquatiques Animatrice CT	CDD	06.32.84.06.59 <a href="mailto:smbv.arroux.somme2@orange.fr">smbv.arroux.somme2@orange.fr</a>
RACINE Joseph	Chargé de mission milieux aquatiques	CDD	07.88.59.74.51 <a href="mailto:smbv.arroux.somme3@orange.fr">smbv.arroux.somme3@orange.fr</a>

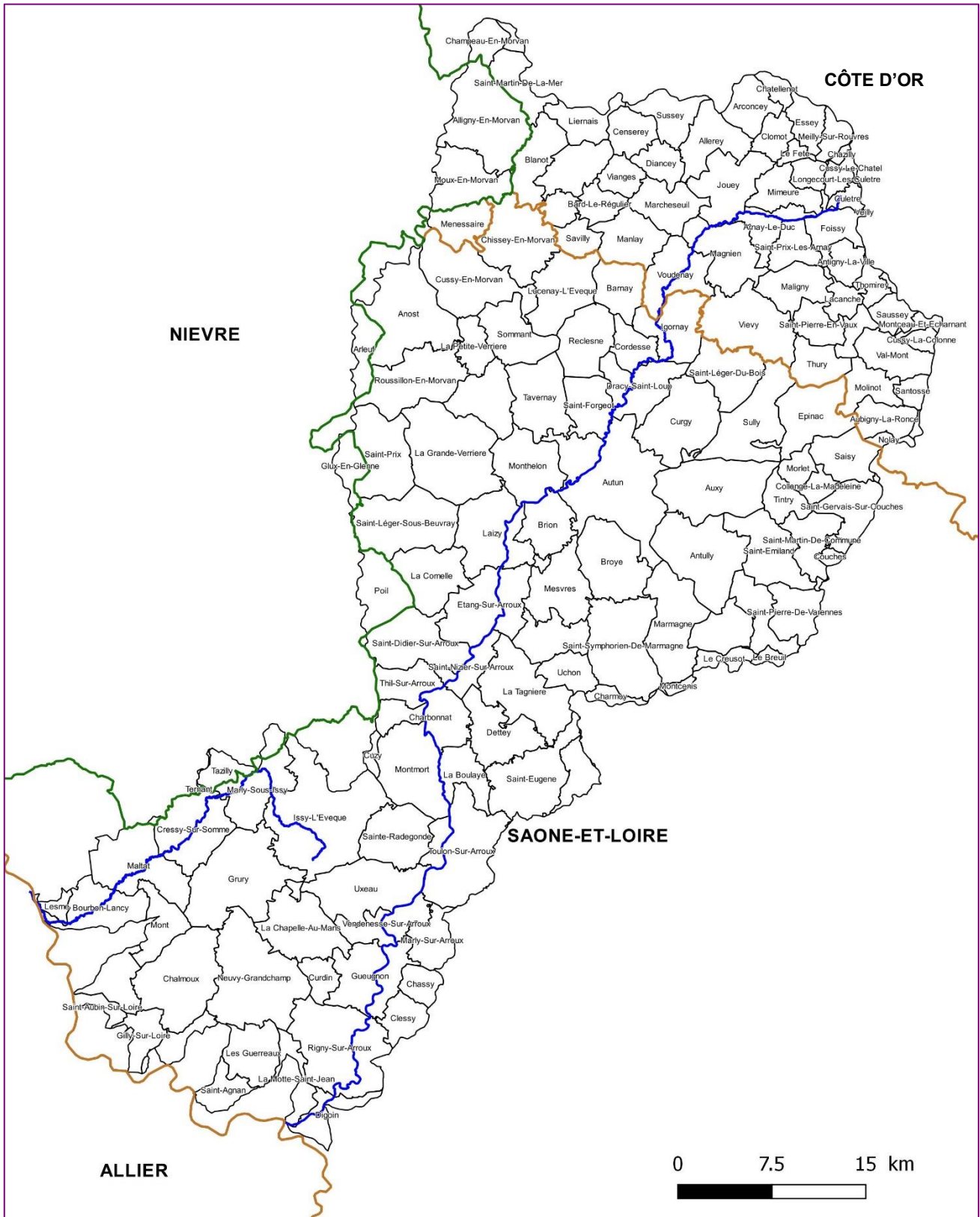
L'équipe assure l'exécution technique, administratif et financier de la compétence GEMA dans le cadre d'un contrat territorial et de projet hors contrat ainsi que la gestion de la structure (comité syndicaux, bureaux syndicaux, représentation du SMBVAS à l'extérieur, budget et comptabilité...) et son fonctionnement (abonnements, locaux, véhicules...).

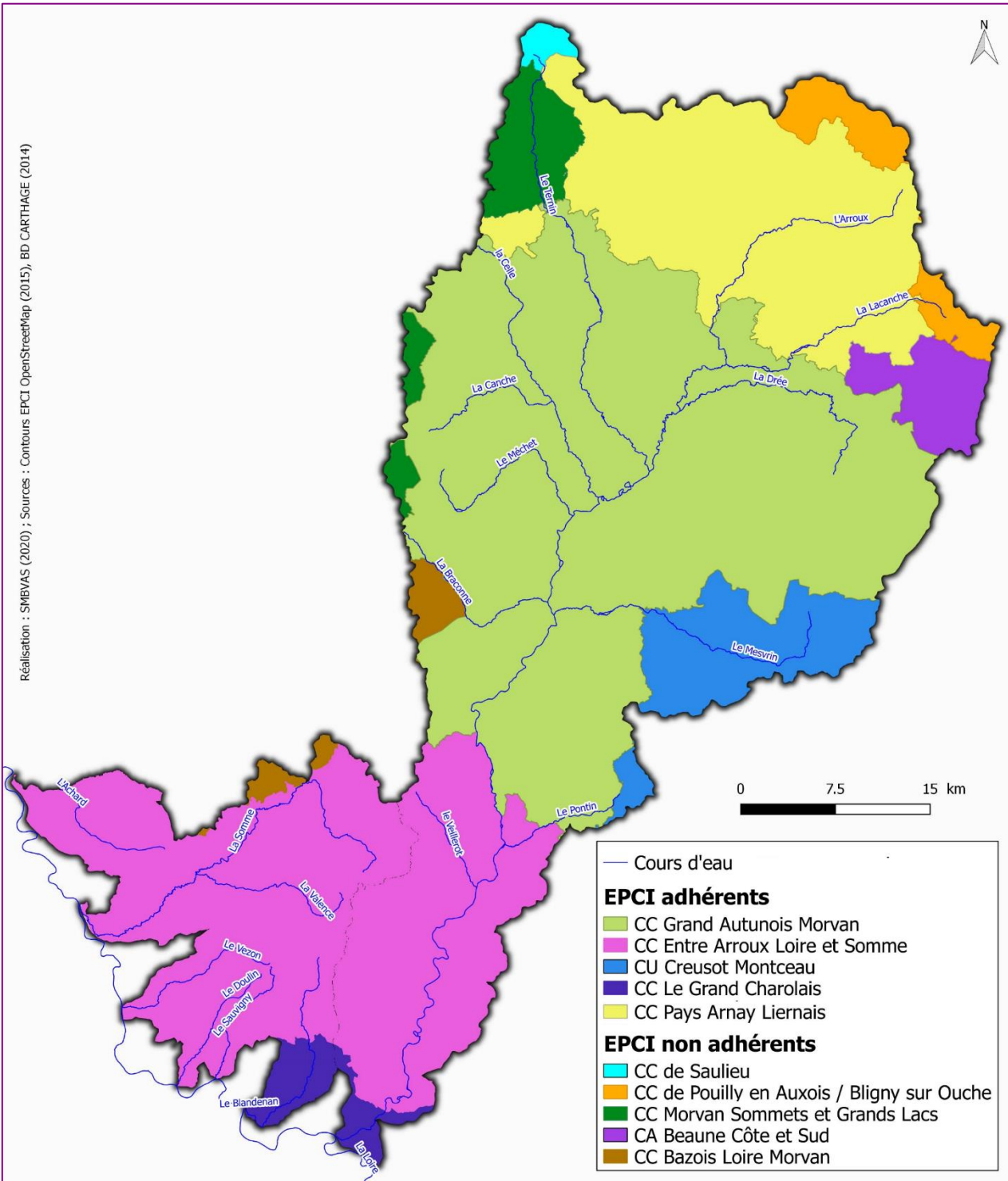
Les postes sont financés en partie par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (voir paragraphe 2.2) et par le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté sur présentation de fiches travaux éligibles selon leur programme d'intervention (10% de financement par fiche travaux).

### 1.4. Le périmètre d'action

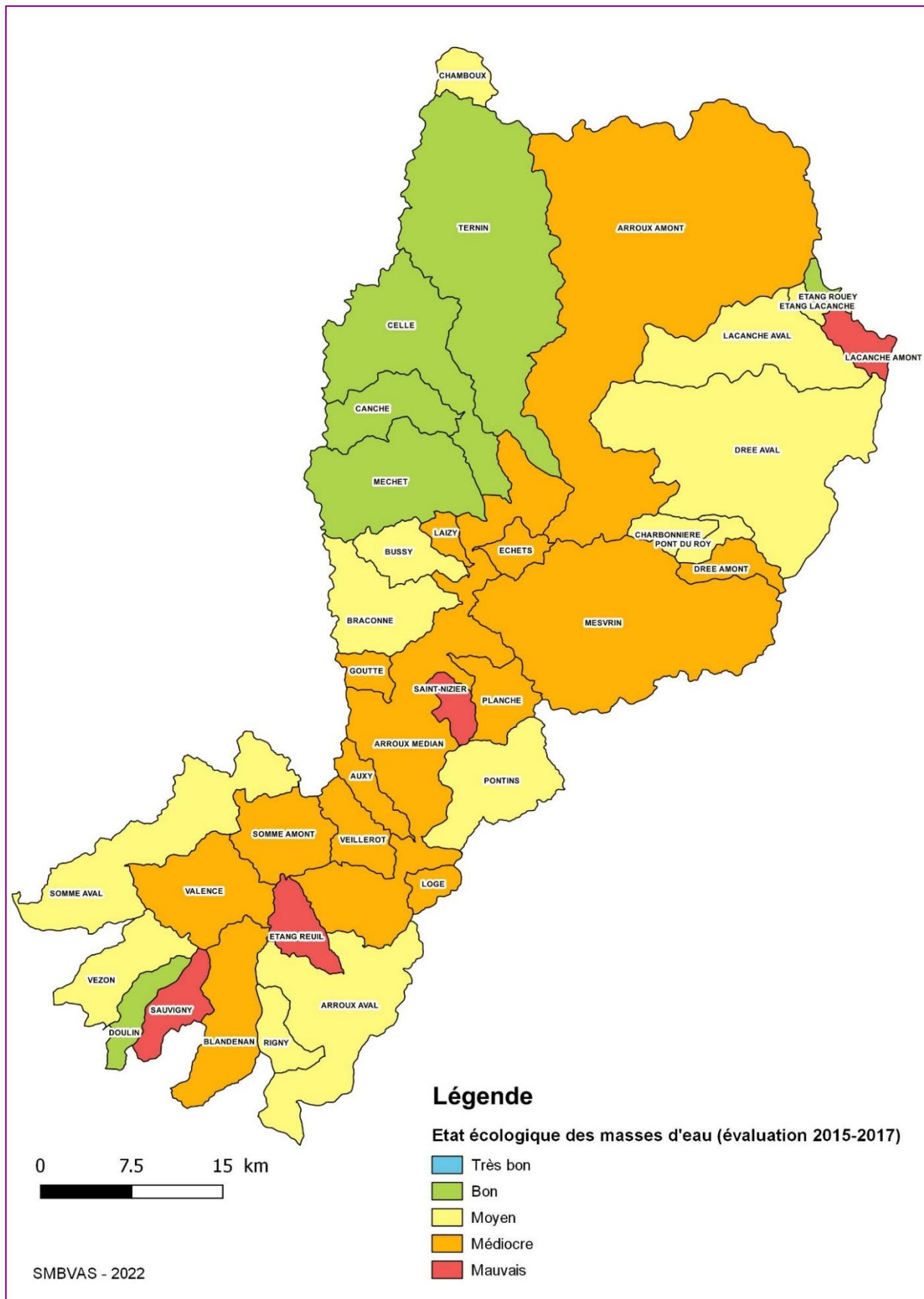
Les bassins versants Arroux et Somme se situent en région **Bourgogne-Franche-Comté** sur le grand bassin hydrographique **Loire-Bretagne**, à cheval sur les départements de la **Saône et Loire**, la **Côte d'Or** et la **Nièvre** et **10 EPCI** (dont 5 adhérents) pour un total de **151 communes**.



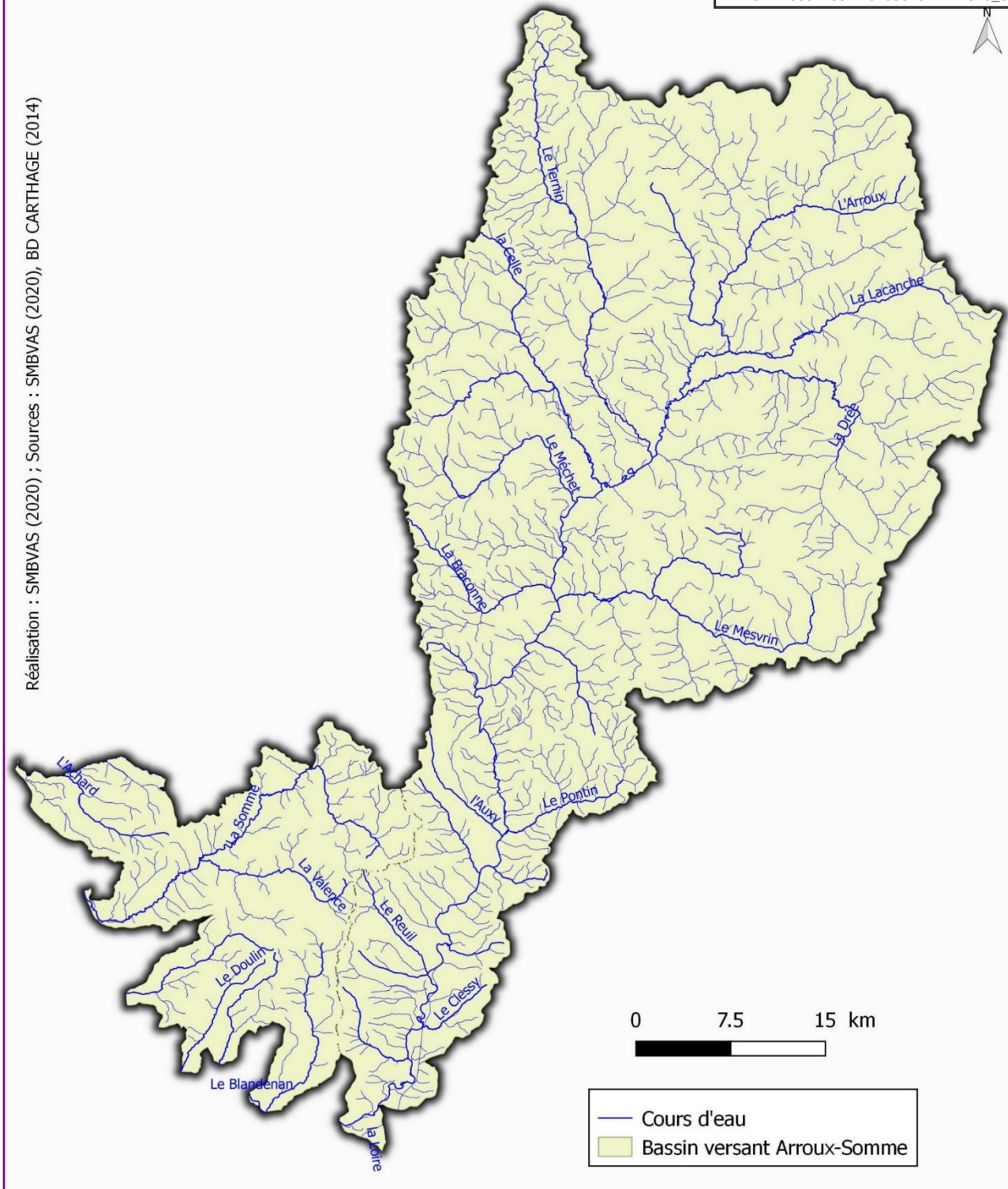




Les bassins versants comportent **37 masses d'eau** dont 30 sur le BV Arroux et 7 sur le BV Somme. Ils représentent une surface totale de **2 882 km<sup>2</sup>** avec un réseau hydrographique total de **2 800 km** (BD Carthage).



Réalisation : SMBVAS (2020) ; Sources : SMBVAS (2020), BD CARTHAGE (2014)





## 2. Le Contrat Territorial Morvan, Arroux, Somme

### 2.1. Généralités

Outil financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le **Contrat Territorial Morvan, Arroux, Somme** (CTMAS) a été signé le **14 septembre 2022** pour 3 ans (2022-2024) avec pour objectif stratégique **la reconquête et la préservation du bon état des eaux** sur les bassins versants de l'Arroux et de la Somme.

Il se découpe en 7 volets :

- **Volet A : Améliorer la morphologie des milieux aquatiques ;**
- **Volet B : Améliorer la qualité de l'eau ;**
- **Volet C : Préserver l'hydrologie et l'équilibre de la ressource en eau ;**
- **Volet D : Préserver les masses d'eau en bon état et restaurer le très bon état ;**
- **Volet E : Préserver la biodiversité inféodée aux milieux aquatiques ;**
- **Volet F : Améliorer et harmoniser les connaissances, communiquer et sensibiliser ;**
- **Volet G : Animer et assurer la cohérence et l'efficacité des actions ;**

Ce contrat fait suite au Contrat Territorial Arroux, Mesvrin, Drée porté par le SINETA de 2015 et 2019, à une phase bilan (2020) et à un nouvel état des lieux et diagnostic (2020-2021). De par sa compétence GEMA, le SMBVAS a été désigné comme porteur et coordonnateur du contrat signé par 14 partenaires :

Structure	Rôle
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Financeur
Région Bourgogne-Franche-Comté	Financeur
Conseil Départemental de Côte d'Or	Financeur
Conseil Départemental de Saône-et-Loire	Financeur et maitre d'ouvrage
SMBVAS	Coordonnateur et maitre d'ouvrage
Fédération de Saône-et-Loire de la Pêche et de la Protection du Milieu Aquatique	Maitre d'ouvrage
Communauté Urbaine Le Creusot-Montceau	Maitre d'ouvrage
Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire	Maitre d'ouvrage
Commune d'Arconcey	Maitre d'ouvrage
Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne	Maitre d'ouvrage
SIAEP Chamboux	Maitre d'ouvrage
Société d'Histoire Naturelle d'Autun – Observatoire de la Faune de Bourgogne	Maitre d'ouvrage et prestataire
Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement du Pays de Bourgogne	Maitre d'ouvrage
Parc Naturel Régional du Morvan	Partenaire

L'année 2022 a été consacrée à la finalisation du CTMAS, sa signature et le lancement des premières actions.

**Remarque :** le bilan détaillé du CTMAS de 2022 et les perspectives 2023 font l'objet d'un document spécifique « le **bilan annuel** » selon une trame de l'AELB et consultable au SMBVAS.

## 2.2. La cellule de coordination

Afin d'assurer le pilotage, le suivi et l'exécution technique, administrative et financière du contrat, le SMBVAS a mobilisé **2,8 ETP en 2022**, financés à 50% par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

### 2.2.1. Composition

ETP	Fonction et personne en charge	Missions générales
1	Chargé de mission (animatrice CT) : Aurélie RABUT	<p>La relation entre les partenaires du CTMAS (transmission et centralisation des informations relatives au CT, suivi de son exécution, référente auprès des partenaires...);</p> <p>L'organisation des COPIL et COTECH et de la représentation du CTMAS sur le territoire et à l'extérieur notamment dans le cadre d'autres planifications (CRTE, PCAET...);</p> <p>La rédaction des bilans annuels;</p> <p>La communication générale (bulletins d'information, newsletters...) et spécifiques du CTMAS (animations haies et pollution diffuse, dialogue territorial...) incluant les demandes de subventions;</p> <p>La rédaction d'actes administratifs et juridiques rendus nécessaires par l'exécution du CTMAS (convention, marchés publics...);</p> <p>Le renfort sur les demandes de subventions et l'appui au montage des projets de travaux pour les actions du CTMAS.</p>
1	Chargé de mission : Joseph RACINE	<p>Cellule technique en charge de l'exécution des actions sous maîtrise d'ouvrage SMBVAS (volet A, D et C) comprenant :</p> <p>L'animation amont avec les riverains, les exploitants, les communes (conseil, accompagnement, conventionnement...);</p> <p>Le montage technique (visite et mesures terrain, définition des projets, dossiers règlementaires, DIG...) et financier des projets (demandes de subventions...);</p>
0.8	Technicien : Stéphane CLÉMENT <i>(Les 0.2 ETP restants ont été dédiés à la gestion de la structure et actions hors contrat)</i>	<p>La mise en œuvre et le suivi des chantiers;</p> <p>La relation avec les acteurs impliqués (réunions, échanges techniques...);</p> <p>La relation (réunion terrain, échanges techniques...) et le suivi des interventions des partenaires des projets (diagnostics, études préalables, expertises...);</p> <p>L'encadrement des stages et études complémentaires (Volet F).</p>

### 2.2.2. Missions 2022

En 2022, la cellule de coordination a travaillé principalement sur les missions ci-dessous :

- Finalisation de la stratégie territoriale, de la feuille de route, des fiches masses d'eau et du tableau de bord du CT ;
- Rédaction des fiches actions en coopération avec les autres partenaires maitres d'ouvrage ;
- Rédaction de la DIG générale et points de travail avec la DDT 71 ;
- Animation auprès des communes où des actions sont prévues en vue de l'affichage de la DIG ;
- Rédaction du document contractuel en échange étroit avec l'AELB ;
- Lancement de l'animation auprès des propriétaires et exploitants de parcelles concernées par les actions (rencontres terrain, discussions, conventionnement) ;
- Rédaction des cahiers des charges et pièces administratives pour la passation de marchés publics/devis en vue du lancement des actions ;
- Rédaction convention SHNA pour les expertises faunistiques avant-travaux (étude préalable) ;
- Relation avec les partenaires ;
- Portage technique et administratif des premières actions (voir paragraphe 2.2).

De plus, des comités techniques et de pilotage ont été organisés :

- COTECH : organisation des actions agricoles (volet B du CTMAS) le 08/02/2022 ;
- Comité financeur : échanges technico-financiers entre les partenaires du CT le 10/02/2022 ;
- COPIL : présentation du CT à l'issue de la phase d'élaboration le 31/03/2022 ;
- COTECH : organisation de la communication générale le 09/09/2022 ;
- Cérémonie de signature officielle du CTMAS le 14/09/2022.

### 2.3. Les actions 2022

En 2022, les actions suivantes ont été portées par l'équipe technique du SMBVAS :

#### 2.3.1. A11 – mise en défens de cours d'eau

Référent technique : Stéphane Clément

Masses d'eau prioritaires en 2022 : Drée aval et Valence.

Objectif CT 2022 : 7,5 km de cours d'eau mis en défens.

#### Bilan de l'animation :

Animation réalisée (rencontres avec les communes, propriétaires et exploitants).

Projet sur la **Drée aval** en cours de finalisation pour 8 km de berges.

Calendrier trop court depuis la signature du CT pour réaliser les travaux.

Exploitants réfractaires sur la **Valence** : nécessité d'une animation plus longue.

**Continuité et mise en œuvre de l'action en 2023 et report de l'enveloppe pour la Valence.**



La Drée à Saint Léger du bois.

**Nb** : le 16 janvier 2023, les instructeurs de l'Agence de l'Eau (Fany Chaillou et Yannick Bayle), accompagné de la cellule d'assistance technique du Conseil départemental (David Favrichon) ont visité les projets de travaux sur le bassin de la Drée qui ont été présentés par Stéphane Clément.

#### Etapas administratives :

- 1- Passation d'un **accord-cadre monoattributaire à bons de commandes pour des travaux** de mise en défens de cours d'eau et aménagements agricoles.

**Durée** : 1 an renouvelable 2 fois 1 an (par délibération/décision). Durée maximale : 3 ans.

**Limite minimale du marché** : 20 000,00 €HT par an ;

**Limite maximale du marché** : 200 000,00 €HT par an.

**Consultation** : du 15 juin au 18 juillet sur la plateforme <https://www.ternum-bfc.fr/> (publication dans le BP et la JSL) ;

**Négociation** : 29 août 2022

**Attribution** : Comité syndical du 19/09/2022

**Titulaire retenu** : Entreprise ECORIVER 25, rue d'Autun 71550 ANOST sur la base d'un BPU actualisable.

**Passage au contrôle de légalité** : 08/12/2022

**Notification** : 12/12/2022

La synthèse des marchés passée en 2022 par le SMBVAS figure en *annexe II*.

- 2- Signature de **conventions** avec les agriculteurs :

Projet sur la Drée aval en cours de finalisation pour 6,4 km de berges (70% des conventions signées).

Certains propriétaires /exploitants ne sont pas favorables à ces actions. Ainsi qu'une commune (sur ses parcelles) qui pourtant devrait porter plus facilement les actions.

- 3- **Demande de subvention** Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Dépôt initial en septembre 2022, demande de compléments techniques, en cours d'instruction

#### 4- **Demande de subvention** Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté Dépôt en février 2023

### 2.3.2. *A21 – Etude continuité écologique ouvrages liste II*

Référent technique : Stéphane Clément

Masses d'eaux prioritaires en 2022 : Somme aval et amont.

#### Contexte :

La somme aval et amont présentent des ouvrages classés comme prioritaires pour la restauration de la continuité écologique et sédimentaire. Ce sont les ouvrages (de l'amont vers l'aval) : Etang de la montagne à Issy l'évêque (ROE 19106), moulin du Breuil à Issy l'évêque (ROE 15353), Etang de la Forge à Marly Sous Issy (ROE 15340), Moulin Baudran à Bourbon Lancy (ROE 15274), Moulin Robinson à Bourbon Lancy (ROE 15270), Moulin du gué Moucaud à Lesmes (ROE 15263).

Le but de l'étude est de définir par quels moyens il est possible de rétablir la continuité écologique et le fonctionnement écologique sur ces cours d'eau liste II au droit de 6 ouvrages prioritaires identifiés. Il s'agit de rétablir les fonctions écologiques et hydrologiques à un niveau permettant l'atteinte des objectifs de la DCE.

#### Bilan de l'animation :

Marché de maîtrise d'œuvre attribué et tranche ferme dédiée aux avant-projets simplifiés et définitifs en cours de réalisation (rendu prévu pour avril 2023 au plus tard).



Le Gué Moucaud à Lesmes.



Le Moulin Robinson à Bourbon-Lancy.

### Etapes administratives :

- 1- Passation d'un **marché public de maîtrise d'œuvre** pour une étude de scénarios d'aménagements pour restaurer la continuité écologique au droit de 6 ouvrages liste II sur la Somme.

**Durée** : 6 ans

**Tranche ferme** (6 mois) : avant-projets simplifiés et définitifs pour les 6 ouvrages

**Tranches optionnelles** : phase dossier réglementaire, assistance au contrat de travaux et phase chantier pour chaque ouvrage (1 tranche optionnelle = 1 chantier sur un ouvrage).

**Estimation** : 80 000,00 €HT

**Consultation** : du 28 juin au 05 septembre sur la plateforme <https://www.ternum-bfc.fr/>

**Attribution** : Comité syndical du 19/09/2022

**Titulaire retenu** : Grain'Eau Conseil 253, Grande rue 69770 VILLECHENEVE pour un montant de 73 400,00 € dont tranche ferme à 33 000,00 €HT et tranches optionnelles à 40 400,00 €HT.

**Notification** : 03/11/2022

**Ordre de service** : 13/12/2022

La synthèse des marchés passée en 2022 par le SMBVAS figure en *annexe II*.

- 2- **Demande de subvention** à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne :

Déposé le 29 septembre 2022, **accepté**.

- 3- **AAP du Département de Saône-et-Loire** :

Dossier déposé en décembre 2022, en cours d'instruction.

### Point d'avancement du projet :

Un comité technique a eu lieu en janvier 2023 pour les échanges sur la faisabilité des travaux prévus. Travaux prévus en 2023 sur 2 ouvrages.

### 2.3.3. A23 – Travaux petite continuité écologique

Référent technique : Joseph RACINE

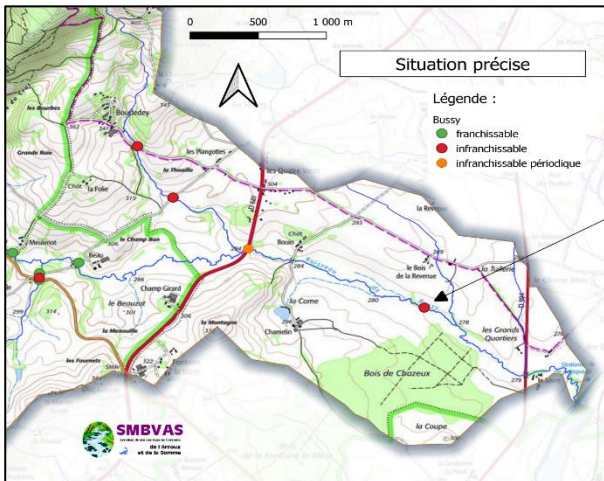
Cours d'eau priorisé en 2022 : Bussy

Objectif CT 2022 : 1 ouvrage – commune de Laizy

### Contexte :

Sur ce linéaire, le ruisseau a subi des travaux d'hydrauliques. Par le passé, le tracé du ruisseau a été recalibré et rectifié pour faciliter l'exploitation agricole. Cela n'est pas sans conséquences : l'eau ne pouvant plus, ou moins, déborder n'as pas la même capacité de dissipation de son énergie. Les débordements permettent pourtant de répartir l'eau sur une largeur importante ce qui diminue la vitesse et donc le pouvoir d'érosion. Suite à ces travaux dits d'hydrauliques, le lit s'est creusé (puisque à cet emplacement la hauteur de sol est importante). Les berges sont hautes (1.5 m à l'aval du seuil) et abruptes. Canalisée, l'eau arrache en profondeur mais aussi sur les rives. Pour éviter des désagréments liés aux érosions latérales, la végétation de bordure, notamment les Aulnes, a été maintenue. Leur rôle semble efficace puisque peu d'entre eux chutent. Leur système racinaire permet de créer de la rugosité ce qui ralenti le courant et permet de limiter les érosions latérales.

Cependant l'enfoncement du lit a engendré un autre problème : les berges hautes contraignent le passage des bêtes et des engins agricoles. Un lieu de passage a donc été aménagé. Des poteaux de téléphones ont été posés en travers du cours d'eau pour stabiliser les matériaux apportés en amont (éviter qu'ils soient mobilisés par les crues). Des blocs ont été posés à l'amont pour rehausser le lit mineur ce qui diminue la hauteur de berges et donc augmente le nombre de jours où le passage est utilisable. Actuellement, le passage est possible une bonne partie de l'année mais dans certaines conditions hydrauliques, il reste délicat voir dangereux et n'est pas franchissable toute l'année.



### Bilan de l'animation :

Une réunion de terrain, en compagnie du Président du Syndicat, avec les propriétaires et l'exploitant agricole a permis de définir techniquement le projet :

Travail sur l'aval avec apport de matières pour rehausser le niveau d'eau et ainsi limiter la hauteur de chute. Cette solution sous-entend le maintien du passage comme il l'est aujourd'hui ce qui permet de rassurer le propriétaire et exploitant.

Une première proposition avait été formulée : le démontage progressif de ce passage par enlèvement des poteaux et blocs. Les propriétaires, frileux, souhaitent une garantie que le syndicat ne peut proposer car les conditions de reprises sont floues (juridique).

### Etapas administratives :

- 1- Rédaction d'un premier **cahier des charges** et consultation d'entreprise sur **devis** du 26 juillet au 5 septembre.

**Estimatif** : 20 500,00 €HT

**Résultat de la consultation** : 1 entreprise sur trois a envoyé un devis

**Situation** : Nécessiter de consulter à nouveau

### Point d'avancement du projet :

Le projet est aujourd'hui en pause. La solution technique n'est pas financée par le CRBFC car ce n'est pas un effacement d'obstacle mais un aménagement.

Ces 30 % de financement sont indispensables pour la mise en place.

Deux solutions :

- Informer le propriétaire et exploitant que le SMBVAS interviendra uniquement sur un effacement pour obtenir l'accompagnement financier du CRBFC. Et ne mettra pas en place de garantie pour des raisons juridiques (pas de critères objectifs mesurables) ;

- S'orienter vers un projet plus ambitieux de restauration du tronçon pour restaurer les équilibres entre érosion et dépôt.

### 2.3.4. A31 – Diagnostic d'annexes hydrauliques

Référent technique : Stéphane CLEMENT

Masse d'eau priorisée en 2022 : Arroux médian

#### Contexte :

Diagnostic sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération de Saône-et-Loire de la Pêche et du Milieu Aquatique, en étroite concertation avec SMBVAS.

Les annexes aquatiques (petits fossés, bras morts ou dépressions en berges, situées dans le lit majeur) sont en particulier peu connues. Ces milieux jouent pourtant un rôle majeur : véritables zones tampons, elles contribuent à l'épuration naturelle des eaux et à la régulation hydraulique. Ils accueillent par ailleurs, une faune et une flore riches, diversifiées et souvent menacées. Les annexes aquatiques sont des milieux aujourd'hui menacés : certaines d'entre elles se retrouvent déconnectées du cours d'eau (en raison de l'incision du lit, de dépôts de sédiments, ...), d'autres ont été transformées, drainées voire remblayées pour des besoins de développement agricoles ou urbains.

Le Diagnostic consistera d'abord en une identification des zones humides à l'aide de cartes, de photographies aériennes et de recherches bibliographiques. Sur les sites identifiés, il est proposé de caractériser les fonctionnalités des annexes hydrauliques à l'aide d'une grille de notation inspirée de la Méthode tronçon mis au point par le bureau d'études Téléos. Cette méthode permettra de vérifier leur intérêt fonctionnel et écologique. L'étude des niveaux d'eau au sein de la zone humide et de la connectivité avec le cours d'eau seront deux critères essentiels à cette évaluation. De même, pour étudier leurs fonctionnalités pour la reproduction du brochet, un inventaire des juvéniles de brochet sera réalisé sur chacune d'entre elles au printemps. Des pistes de restauration seront enfin définies.

#### Perspectives :

Frayère de Chaintres à Etang-sur-Arroux (Travaux 2023).

Annexes hydrauliques pour 2024 à définir suite au résultat du diagnostic.



Annexe hydraulique des Chaintres à Etang-sur-Arroux.



### 2.3.5. B22 – rencontres agriculteurs sur la thématique des haies

Référent technique : Aurélie RABUT et Joseph RACINE  
Masses d'eau prioritaires en 2022 : Drée aval et Mesvrin  
Objectif CT 2022 : 2 rencontres

#### Contexte :

Le SMBVAS a organisé en partenariat avec les chambres d'agriculteurs 71 et 21 et la fédération des chasseurs de Saône-et-Loire, deux rencontres sur la thématique des haies, financées à 50% par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne dans le cadre du plan de communication du CT 2022.

L'objectif est de sensibiliser les agriculteurs à l'intérêt des haies pour l'environnement, l'eau, la biodiversité et la production agricole, de recueillir leurs avis, leur état d'esprit et leur niveau de prise en considération des haies dans leur activité, tout en créant du lien.

#### Organisation :

Les rencontres ont été organisées :

- 25/10/2022 (secteur Drée aval = 23 communes en 71 et 21) à Epinac sur l'exploitation de M. Michel Margueron ;
- 27/10/2022 (secteur Mesvrin = 16 communes en 71) à Saint-Sernin-du-Bois sur l'exploitation de M. Thomas MICHON.

#### Contenu :

- Introduction par le vice-président du SMBVAS : présentation du SMBVAS, pourquoi ces rencontres et l'importance du rôle des haies dans le cycle et la qualité de l'eau ;
- Présentation de l'exploitation d'accueil et de la place des haies dans leur activité ;
- Temps d'échange libre avec les intervenants sur les haies : rôles écologiques et agronomiques, objectifs des haies pour les agriculteurs, contraintes d'entretien, réglementation, PAC, plan de gestion et filières de valorisation...
- Démonstration sur parcelle agricole : technique d'élagage par le Grimpeur 71 de Saint-Forgeot le 25/10 et intervention au grapin sur haie haute par la CUMA Compost 71.
- Temps convivial autour d'un pot pour continuer les discussions

#### Communication :

Les agriculteurs ont été invités individuellement par **courrier** (prestations des chambres d'agricultures 71 et 21) puis par rappel SMS/mail.

Une **affiche** (voir ci-dessous) a été réalisée par le SMBVAS et transmise aux partenaires du CTMAS, aux communes des secteurs ciblés, aux délégués syndicaux titulaires et aux EPCI adhérents.

La **presse agricole** (L'Exploitant 71 et Terres de Bourgogne 21) a été informée en amont pas communiquée puis invitée lors des rencontres. L'Exploitant 71 est venu le 25/10.



## Bilan :

Un bilan complet de l'organisation et des formulaires de satisfaction remis aux participants des 2 rencontres a été réalisé. Il est disponible en *annexe III*.



### 2.3.6. C11 – dialogue territorial sur la gestion quantitative de l'eau

Référent technique : Aurélie RABUT

## Contexte :

Dans le cadre de la première phase du contrat territorial Morvan, Arroux, Somme, le SMBVAS a prévu de piloter et d'animer un dialogue territorial sur la gestion quantitative de l'eau.

Les 4 objectifs majeurs de ce dialogue territorial sont :

- Créer un **espace de concertation** entre les acteurs de l'eau à une échelle hydrographique cohérente : le bassin versant ;
- Identifier les **besoins** et **usages** de l'eau sur le territoire par rapport à la **quantité** et la **disponibilité** de la **ressource**, de l'état des **milieux aquatiques et humides** et des problématiques rencontrées notamment dans un contexte de **changement climatique** ;
- Identifier les actions/études réalisées, en cours ou en projet qui impactent ou qui ont trait la quantité de la ressource, tout acteur confondu ;
- Identifier les **actions qui pourraient être menées** en concertation sur le territoire pour préserver la ressource en eau, concilier les usages et assurer la solidarité amont/aval.

## Point d'avancement :

L'année 2022 a été consacrée au cadrage et à la préparation du dialogue avec notamment un travail sur :

- Les données à récupérer pour la **base de travail** (trame état des lieux, données disponibles, liste d'indicateurs et d'acteurs...). A ce titre le SMBVAS a assisté aux réunions consacrées aux études ressources/besoins départementales (Saône-et-Loire et Côte d'Or) ;
- La préparation d'un **questionnaire** à destination des acteurs de l'eau pour récupérer des données et perceptions locales sur l'état de la ressource et les usages ;
- Le montage d'un **retroplanning** pour la phase de concertation ;



Logo (non officiel)

- La participation à des groupes de travail « agriculture et changement climatique » et des Webinaires consacrés à l'eau dans les projections climatiques en Bourgogne.

### 2.3.7. C21 – mise en défens de zones humides

Référent technique : Aurélie RABUT

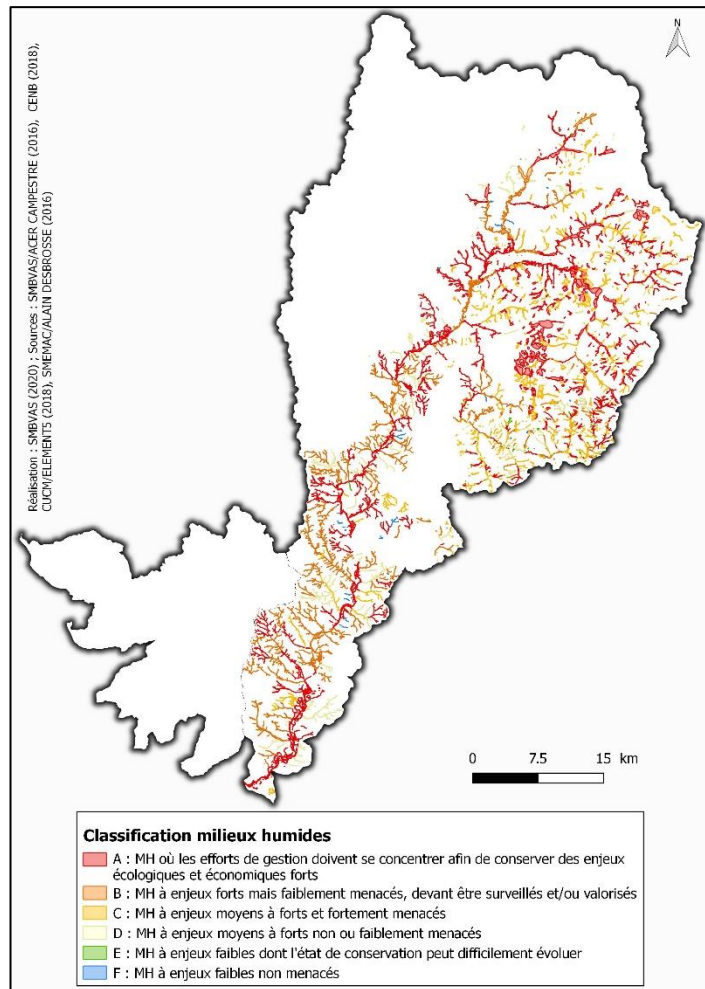
Masses d'eau prioritaires en 2022 :  
Charbonnière et Lacanche aval

Objectif CT 2022 : 2,5 ha restaurés ou protégés

#### Travail de priorisation :

Dans la stratégie du CTMAS, la priorité d'action a été donnée aux milieux humides classé A (enjeux de gestion forts pour l'écologie et l'économie) ou B (enjeux forts mais peu menacés, espaces à préserver) lors des inventaires milieux humides réalisés par le Conservatoire des Espaces de Bourgogne (CENB), le bureau d'étude Acer Campestre missionné par le SMBVAS, la CUCM et le Conservatoire Botanique du Bassin Parisien.

Les milieux humides concernés représentant une surface très importante rendant l'animation terrain trop compliquée, le SMBVAS a eu recours à l'outil de priorisation développé par le Pôle Milieux Humides du CENB.



Ainsi, 4 critères ont été retenus pour réduire le nombre de milieux humides où le SMBVAS pourrait intervenir :

- Masses d'eau déclassées par le paramètre hydrologie : en 2022, la Charbonnière et la Lacanche aval ;
- Milieux humides classés A dans les inventaires ;
- Prioriser les milieux humides en tête de bassin versant important pour le stockage naturel de l'eau et le soutien des étiages ;
- Prioriser les milieux humides avec une menace liée à l'activité agricole très présente sur le territoire = importance de concilier l'exploitation des prairies avec la protection du fonctionnement des milieux humides.

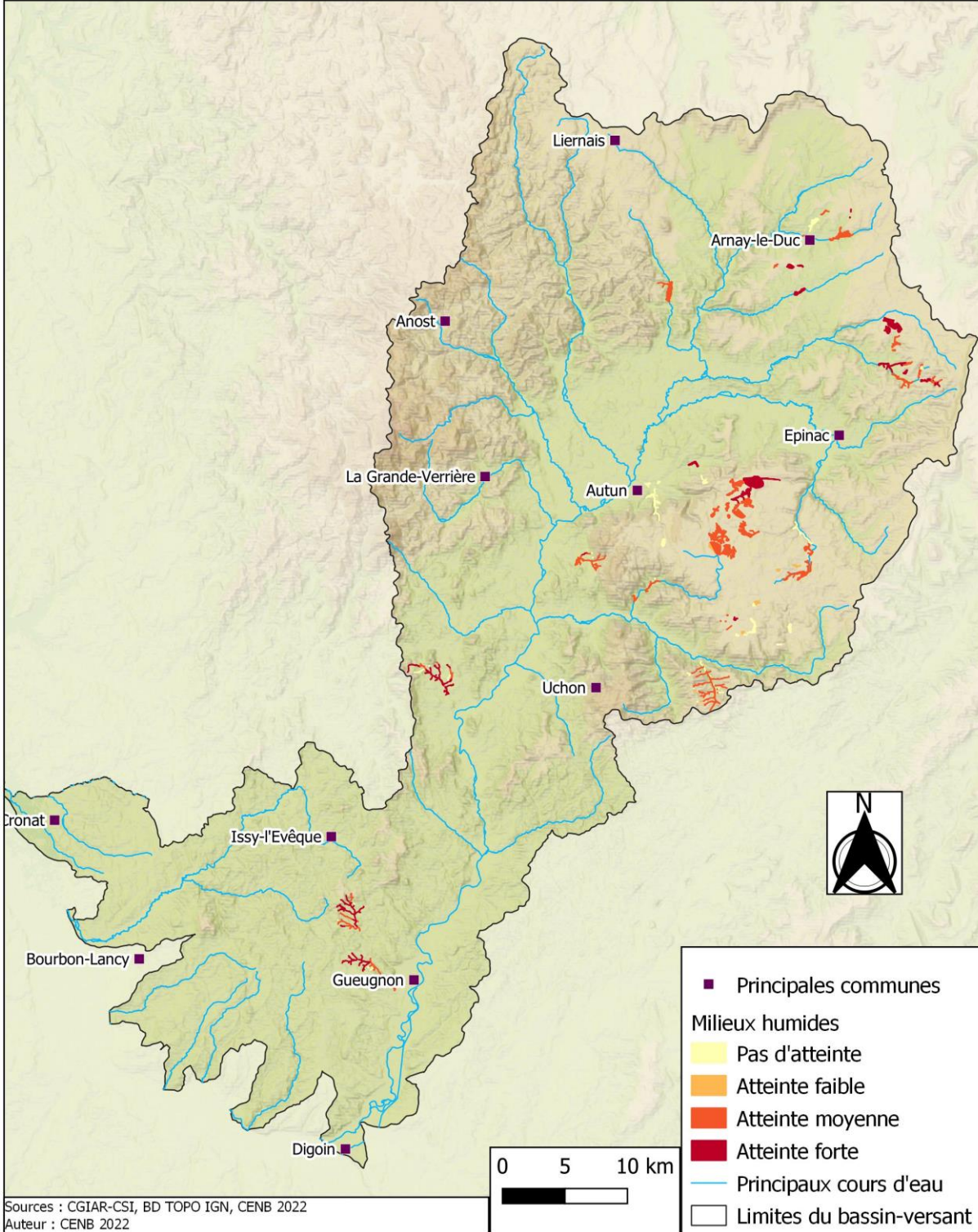
Sur la base d'échanges avec le CENB entre mars et mai 2022, ces derniers ont produit 2 cartes localisant les milieux humides d'intérêt pour l'action du SMBVAS (voir ci-dessous).

Un rapport faisant état du traitement de données exécuté est consultable au SMBVAS.

Il est important de souligner que les cartes ne donnent qu'une priorisation parmi d'autres qui s'appuie sur des critères choisis et pondérés par le SMBVAS sur la base de sa stratégie d'animation.

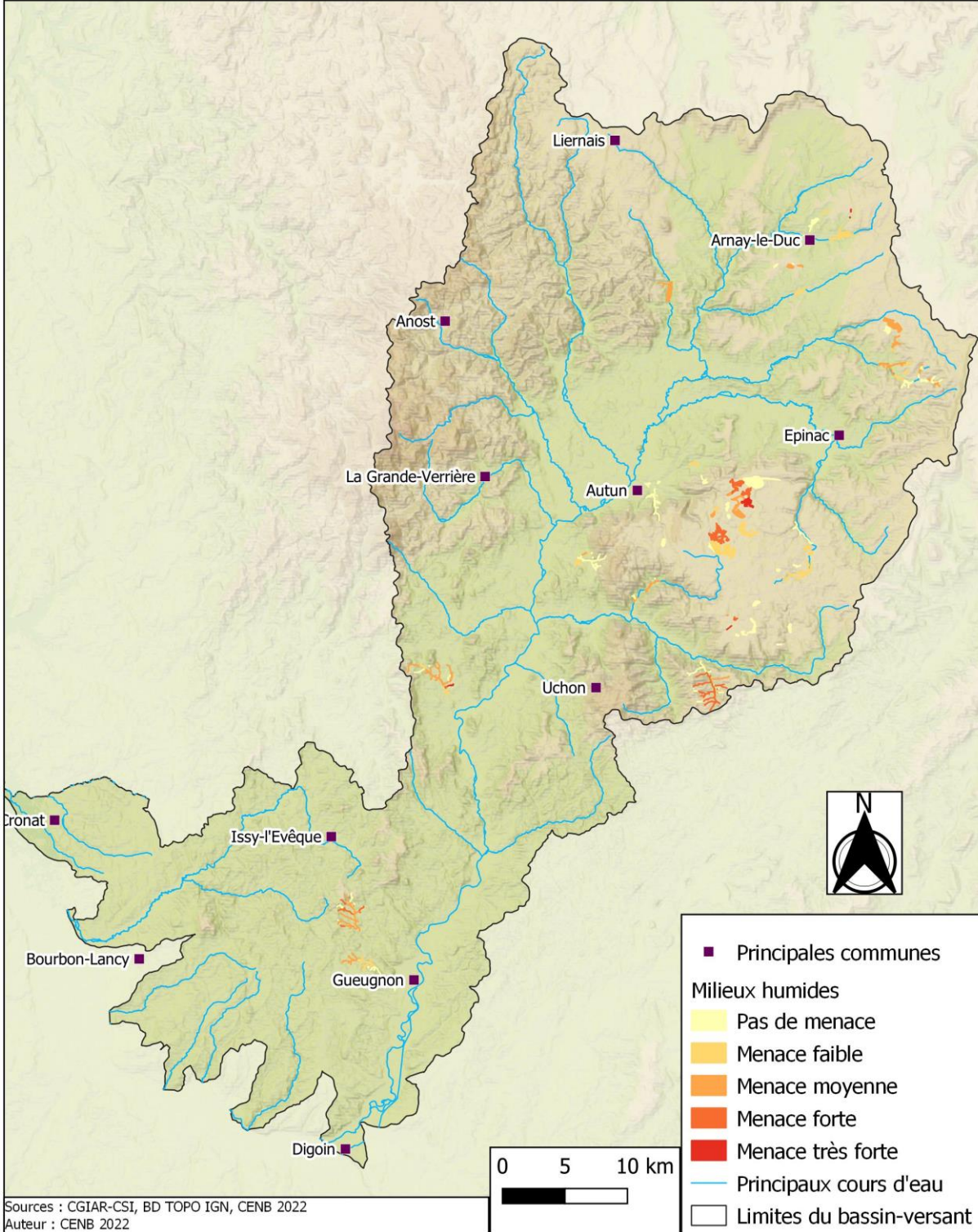


### Localisation des milieux humides du Bassin-versant de l'Arroux situés en tête de bassin sur des masses d'eau prioritaires en fonction de leur exposition à une atteinte agricole





### Localisation des milieux humides du Bassin-versant de l'Arroux situés en tête de bassin sur des masses d'eau prioritaires en fonction de leur exposition à une menace agricole



De plus, il est important de rappeler que les polygones représentent délimitent des « **milieux humides** » (définition écologique et hydrologique basée sur les fonctions remplies = zonage), à ne pas confondre avec les zones humides qui se définissent selon des critères réglementaires (Arrêté de 2008, modifié en 2009) permettant une délimitation précise des zones humides à l'échelle d'une parcelle.

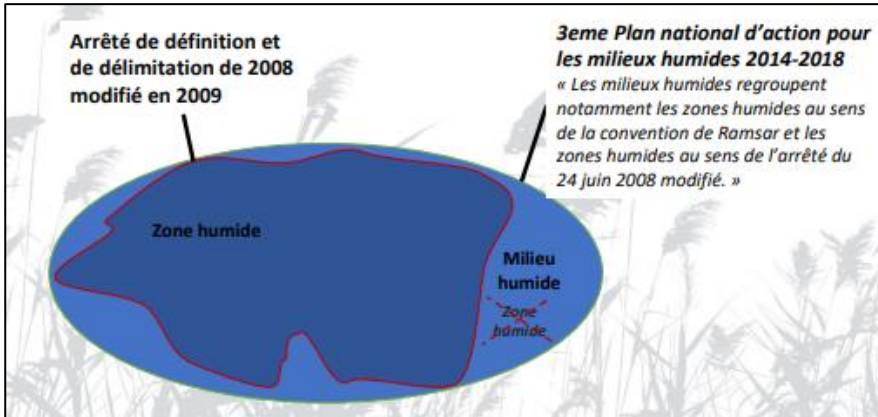


Schéma issu de la présentation « Introduction à la sémantique et aux inventaires de milieux humides en Bourgogne-Franche-Comté » lors de la Journée Technique du 10 novembre 2022 à Nevers (CENB).

**Bilan de l'animation :**

A l'issue de la priorisation, une journée de terrain (24/05/2022 – Aurélie RABUT) a été consacrée à la localisation des différents polygones sur la Charbonnière et de la Lacanche aval.



Roselière à Corcelles – Lacanche aval



Zone humide embroussaillée à Champignolles – Lacanche aval



Prairie humide pâturée à Antully (Les Queulots) - Charbonnière

Puis une demi-journée (06/06/2022 – Joseph RACINE, Stéphane CLEMENT, Aurélie RABOT), sur les deux secteurs identifiés de la Charbonnière : communes d'Auxy et d'Antully, a été consacrée à une observation technique des zones humides : repérage d'une peupleraie artificielle en parcelle communale (Auxy) et d'une zone humide en partie drainée par des fossés en zones agricoles avec un potentiel humide et floristique fort.



Peupleraie artificielle à Auxy - Charbonnière



Prairie humide avec fossés à Antully - Charbonnière



Prairie humide fleurie à Antully - Charbonnière

Si une première tentative de prise de contact avec le Maire de la commune d'Auxy n'a pas aboutie et que le temps d'animation sur 2022 a été contraint par d'autres missions, une autre difficulté a fait son apparition lors d'un échange non formel avec un exploitant : dans ces secteurs fortement humides et donc d'intérêt, la faible portance des sols est une problématique et ce, malgré le contexte de changement climatique. Il semblerait que les exploitants soient davantage dans une volonté de drainage de ces zones fortement humide que de fermeture de fossés (condition de la Région pour financer les projets « zones humides »).

Aussi, pour que des projets présentant de vrais bénéfices pour la ressource en eau voient le jour, une sensibilisation et une animation agricole plus fines sont nécessaires : des pistes ont été évoquées avec le département 71 qui réalise des actions de mise en défens sur le secteur et la chambre d'agriculture 71.

Enfin des discussions avec l'ONF ont eu lieu en 2022 et ont fait émerger de nouvelles pistes de restaurations et préservations de zones humides, cette fois-ci en zone forestière. En effet, sur le secteur du plateau d'Antully, l'ONF mène une étude de localisation et de caractérisation de son réseau de drains et de fossés en vue du futur plan de gestion de la forêt domaniale. L'opportunité

pour le SMBVAS d'envisager des projets en partenariat pour restaurer l'hydrologie de secteurs forestiers qui ne seraient plus exploités.

### **2.3.8. C22 – restauration de zones humides par enlèvement de peupleraie**

Référent technique : Stéphane CLEMENT

Masse d'eau priorisée en 2022 : Lacanche aval

Objectif CT 2022 : 3 500 m<sup>2</sup> restaurés

#### **Bilan de l'animation :**

Visite terrain avec le CENB et le Maire de la Commune (moteur). Projet finalisé.

Mais enveloppe de travaux, inférieure au seuil plancher de l'AELB.

Mise entre parenthèse du projet en attendant un autre chantier à coupler avec cette opération.

Report des travaux à 2023.

#### **Description du projet :**

L'implication des zones humides dans le maintien de la qualité des milieux aquatiques est importante sur le bassin versant de l'Arroux La mise en place de cette action a un intérêt du fait que ce soit la première fois qu'elle soit mise en place sur le bassin versant. Elle pourra initier une dynamique pour intervenir davantage sur la restauration des zones humides et sera une vitrine pour les autres actions à conduire dans la phase 2.

#### **Etapas administratives :**

1- Prestataire du projet :

Entreprises à consulter de nouveau en 2023.

2- Demande de subvention à l'AELB :

1ere demande refusée car inférieure au seuil plancher de l'Agence, donc à coupler avec un autre projet pour réalisation en 2023.

3- Demande de subvention au département 21 :

Demande début 2023.

### **2.3.9. D11 – masse d'eau en bon état : mise en défens de cours d'eau**

Référent technique : Joseph RACINE

Masse d'eau priorisée en 2022 : Ternin

Objectif CT 2022 : 3 km de cours d'eau mis en défens

#### **Bilan de l'animation :**

Sur ce nouveau secteur où le SMBVAS n'est pas ou peu identifié, il a fallu présenter auprès des communes la structure et sa stratégie pour la GEMA : Cussy-en-Morvan, Lucenay l'Evêque, Ménessaire, Blanot, Villiers en Morvan et Saint Martin de la Mer.

Le message est bien reçu et fait écho. Les maires ont fait part de problèmes lié à l'eau sur leur commune comme les érosions de berges.

Les rencontres avec les exploitants des parcelles prioritaires sont individuelles pour faciliter le dialogue. Le syndicat, sa stratégie et les aides à la mise en défens sont présentées. Certains n'ont



pas dit non catégoriquement mais la plupart refuse de participer notamment pour une question d'entretien de cette nouvelle végétation.

Face à ce constat le syndicat a organisé une demi-journée collective sur la commune de Cussy-en-Morvan, en présence de Jean-Marc GUILHEM (1<sup>er</sup> VP) : une présentation suivie d'un débat puis une visite de terrain à Allye où des travaux venaient d'être réalisés. L'idée était de convaincre par le témoignage de l'exploitant qui a bénéficié de ces aménagements. Quatre exploitants, deux Maires, la Présidente de la commission Biodiversité du PNR Morvan et une chargée de missions agroécologie du PNR Morvan étaient présents. Le public peu nombreux était représentatif des acteurs locaux et les échanges étaient constructifs.



Ruisseau de la Plaine, principal affluent du Ternin à Blanot et Chissey en Morvan

#### Etapes administratives :

- 1- Passation d'un **accord-cadre monoattributaire à bons de commandes pour des travaux de mise en défens de cours d'eau et aménagements agricoles** > voir paragraphe « Etapes administratives 1- ; 2.3.1 »

#### Point d'avancement du projet :

Aucune convention n'est signée. L'animation et le dialogue territoriale vont se poursuivre et s'orienter vers des parcelles, moins prioritaires, mais qui reste largement perturbées par le piétinement et le manque d'arbres.

#### *2.3.10.D21 – masse d'eau en bon état : continuité écologique*

Référent technique : Joseph RACINE

Masse d'eau priorisée en 2022 : Méchet

Objectif CT 2022 : 1 ouvrage – commune de la Grande Verrière

### Contexte :

Le bassin versant du Méchet et notamment ces affluents sont de petits cours d'eau pépinières où les truites trouvent encore des conditions favorables pour leur reproduction. Le site étudié se situe le long de la Combe de Velleret qui se jette dans le ruisseau des Vernottes. Ce ruisseau est soumis à assèchement et hausse des températures. La branche étudiée est toujours en eau fraîche. Les poissons trouvent donc dans ce ruisseau un refuge thermique. En plus de leur circulation pour la reproduction, avec le changement climatique, ils circulent pour trouver de l'eau fraîche. Il s'agit de deux buses de 600 mm de diamètre. La chute d'eau, la vitesse très élevée, le manque de rugosité et la pente contraignent fortement la circulation des poissons.



Le détail d'une des deux buses vues depuis l'amont

### Bilan de l'animation :

En premier lieu, la commune de la Grande Verrière a été rencontrée. Plusieurs ouvrages étaient concernés : celui en photo a été retenu. La commune a fait part d'un second problème à proximité : la circulation d'eau de source et de pluies dans le chemin qui avec la pente dégrade cette voie pédestre.

Les propriétaires amont et aval de l'ouvrage ont été rencontrés ainsi que ceux se situant à l'aval du chemin. La proposition techniquement viable proposée a été refusée par un propriétaire. Il s'agissait de restituer un écoulement de ruisseau dans son fond de vallon pour faciliter un tirant d'eau naturel. L'ensemble des acteurs étaient convaincu puisque cela permettait de résoudre le problème d'entretien du chemin. Cette action au volontariat ne sera pas imposée mais ce refus ne signifie pas l'annulation des travaux simplement une ambition moindre.

La commune aurait souhaité un curage du ruisseau ce que le syndicat a refusé pour des raisons évidentes. Un problème se pose : l'exploitant en refusant cette proposition s'expose à des problèmes d'entretien de la parcelle en aval : l'eau étant déviée de sa pente naturelle n'a plus assez de force pour transporter naturellement le sédiment grossier type graviers galets. Ces sédiments se déposent déjà en aval. Nos travaux vont modifier l'équilibre entre érosion et dépôt. Du sédiment va être remobilisés vers l'aval. Après échanges avec la Mairie, pour prévenir toutes plaintes du riverain en aval nous préférons anticiper avec un constat d'huissier.

### Description du projet :

Les buses seront remplacées par un dalot béton à trois côtés de dimension 1m par 1.5m. Pour la gestion des eaux de sources sur le chemin les entrepreneurs consultés ont proposé la mise en place de Reverdo. Le prix de ces aménagements est conséquent. Si nous voulons être soutenu financièrement par l'AELB et le CRBFC, il nous faut trouver une solution moins couteuse. Les devis envoyés sont en cours de négociation pour remplacer les Reverdo par des rigoles agissant comme tirant d'eau et un léger dos d'âne qui conduit les écoulements vers cette rigole.

Le projet a été présenté sur le terrain à l'Office Français de la Biodiversité et la DDT qui le soutienne.

### Etapes administratives :

- 1- Rédaction d'un premier **cahier des charges** et consultation d'entreprises sur **devis** du 5 Août au 5 septembre.

**Estimatif** : 50 000,00 €TTC

**Résultat de la consultation :** 2 entreprises sur trois ont envoyé leur devis et note technique

**Situation :** En cours de négociation pour diminuer le prix de certains aménagements. Annulation d'un des trois lots ce qui permet d'entrer dans le budget prévisionnel.

#### Point d'avancement du projet :

Signature des conventions par la mairie, négociation avec les entreprises avant dépôt officiel de la subvention et demande d'autorisation auprès de la police de l'eau.

### 2.3.11.D41 – remise d'un cours d'eau dans son lit naturel

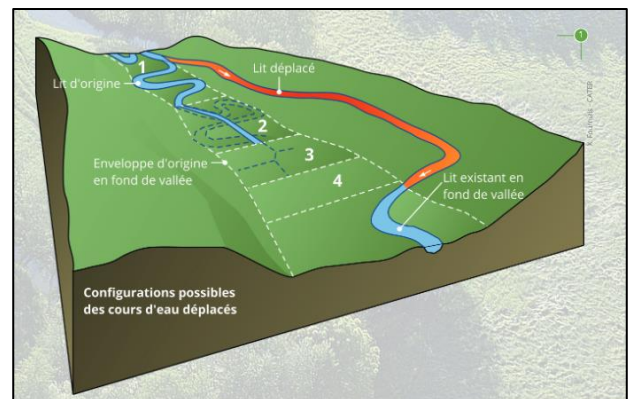
#### Contexte :

Dans le Morvan, le relief, la pluviosité, l'absence d'infiltration des eaux en profondeur déterminent un réseau hydrographique dense et complexe. Les quelques vallées principales sont alimentées par une multitude de petits cours d'eau. Ces petits cours d'eau ont souvent été aménagés afin de faciliter l'exploitation des terres. Une partie des ruisseaux ont été déviés de leur lit d'origine et/ou rectifiés. Les conséquences sont fortes sur le potentiel d'accueil de la vie aquatique, mais aussi et surtout sur la ressource en eau en termes de quantité.



JR

A gauche la parcelle en question ; A droite un schéma théorique.



#### Bilan de l'animation :

Lors de l'animation territoriale pour la mise en défens de berges sur le Ternin, l'exploitant a refusé ces aménagements pour des questions d'entretien. En revanche, le discours sur la restitution des écoulements dans leur fond de vallon a suscité un intérêt. Nous avons donc commencé par des rapports de visite simples qui se sont étoffés au fur et à mesure de l'avancée du projet.

L'éventuel projet serait à Visigneux sur la commune de Lucenay-L'Evêque sur un petit ruisseau en pente typique du massif.

#### Point d'avancement du projet :

Réalisation d'une réunion technique terrain avec OFB ; DDT, PNR Morvan, FDPPMA71 afin de valider le diagnostic et soumettre à opinion une proposition d'aménagement.

Poursuite des échanges avec l'exploitant pour que les travaux soient valorisables d'un point de vue agricole et que l'ordonnancement des étapes ne contraigne pas l'exploitation.

Suite à ce travail prévu au printemps 2023, une consultation des entrepreneurs sera réalisée pour obtenir une estimation financière plus précise. Le dossier loi sur l'eau devrait être déposé fin mars

au plus tard car la réglementation va évoluer et le projet sera soumis à l'autorisation ce qui nécessite de longues et complexes phases administratives (enquête publique et étude d'impact).

### 2.3.12. F21 – communication générale

#### Plan de communication 2022 :

Le 30/09/2022, le plan de communication 2022 a été déposé auprès de l'Agence de l'Eau pour un accompagnement à 50% des actions de communication générale du CTMAS :

DEPENSES €TTC		RECETTES €TTC		
F21 – bulletin d'information annuel	1 650,00 €	AELB	50%	825,00 €
		SMBVAS Auto-financement	50%	825,00 €
F21 – Communication diverse	2 000,00 €	AELB	50%	1 000,00 €
		SMBVAS Auto-financement	50%	1 000,00 €
B22 – rencontres agriculteurs haies (2 demi-journées)	2 350,00 €	AELB	50%	1 175,00 €
		SMBVAS Auto-financement	50%	1 175,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>6 000,00 €</b>

**Remarque :** les rencontres agriculteurs sur les haies sont détaillées au paragraphe 2.3.5.

#### Bulletin d'information annuel du CTMAS :

**Auteur** (rédaction et mise en page) : Aurélie RABUT, SMBVAS. **Co-écriture** : Joseph RACINE, SMBVAS

**Format** : livret A4, 8 pages en papier cartonné 100% recyclé.

**Impression** : décembre 2022 par KLS Impression à Autun (devis).

**Public cible** : élus et grand public.

**Distribution** : Janvier à mars 2023 par le SMBVAS. Dépôt de lots dans chaque commune du territoire, exemplaire pour chaque élu communautaire des EPC adhérents, exemplaire pour le SMBVAS à mettre à disposition lors de différentes réunions, manifestations.

**Contenu** : Le choix du contenu pour le premier numéro a été décidé lors du COTECH « communication » du 09 septembre 2022 en présence des partenaires techniques et s'est porté sur une présentation formelle du Contrat Territorial Morvan, Arroux, Somme sous le titre « Quel avenir pour nos rivières ? » et autour des articles suivants :

- 14 septembre 2022, la signature d'un nouveau contrat ;
- Un périmètre cohérent ;
- Diagnostic de territoire, les prémices de l'action ;
- Actions phares (double-page)
- Animations
- Le SMBVAS, pilote et référent du CTMAS.



Le bulletin a été visé par les partenaires du CT entre le 21/11/2022 et le 01/12/2022, par mail.

### Autre communication :

En parallèle de la rédaction du bulletin INF'eau n°1, le site internet : <https://smbv-arroux-somme.fr/> a été mis à jour.



Des actualités internes au SMBVAS ou de partenaires peuvent également être relayées via la page Facebook du SMBVAS.

## 3. Les travaux hors contrat

### 3.1. Travaux de mise en défens de berges

#### 3.1.1. Chantier à Cussy-en-Morvan

Aménagement de deux passages et équipement de clôture pour équins (fil non barbelé) réalisé par Ecoriver. Bonne réalisation et respect du calendrier.



Un des passages à gué juste après réalisation à Cussy en Morvan



A gauche, après travaux ; A droite : avant travaux



### 3.1.2. Chantier à Saint-Didier-sur-Arroux

#### Aménagement d'une clôture barbelée pour empêcher la divagation dans le ruisseau.

Travaux de restauration de zones humides par obturation de fossés de drainage superficiels.

Le projet a subi une adaptation selon l'expertise de la police de l'eau et ce qui entraîne une diminution de l'ambition du projet. Nous souhaitons inviter des acteurs techniques (chasseurs, pêcheurs, élus du syndicat, OFB, DDT) pour échanger sur ce chantier pilote. Malheureusement, l'exploitant n'est pas satisfait et pense que le temps et l'énergie investi pour ce résultat ne sont pas cohérents. Il ne souhaite donc pas poursuivre les échanges.

C'est problématique pour le syndicat puisque cet acteur local investi dans la restauration des milieux aquatiques est déçu du travail fourni par le syndicat. Nécessiter de ne pas se résigner et de

poursuivre la réflexion sur ce site au potentiel très élevé : visite du chantier en compagnie d'un élu du syndicat et de l'exploitant, par exemple.

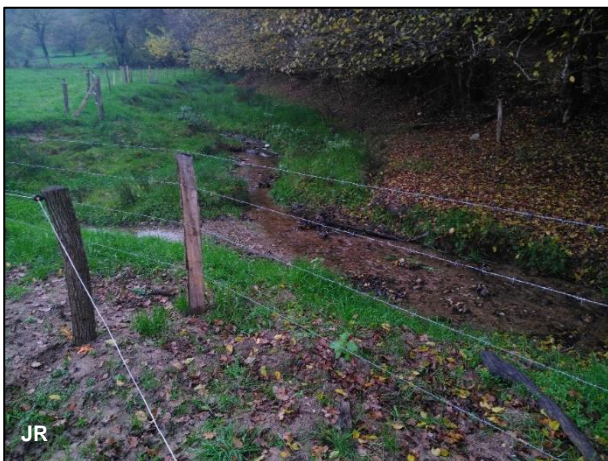


A gauche : l'aménagement du bouchon d'obturation en fin de fossé. A droite : le résultat en Janvier 2023

### 3.1.3. Chantier à Mesvres

Aménagement d'une arche PEHD, de deux passages à gué, d'une restauration de berges, aménagement d'une piste d'accès et équipement de clôture barbelée.

Intervention en pleine canicule donc difficulté pour enfoncer les pieux. Le chantier a été complexe à gérer. Le résultat final n'est pas mauvais mais de petits éléments techniques sont à revoir : jambes de forces et piquets d'angles, crampignonage sur le dessus du piquet, tension des fils, tracé de la clôture, petits éléments métalliques échappé... Malgré ces difficultés, l'exploitant est satisfait de l'intervention.



A gauche, après travaux ; A droite : avant travaux

## 3.2. Travaux de désartificialisation

### 3.2.1. Chantier sur le Ternin à Souvert

Après une animation auprès des propriétaires et mairies, après avoir consulté sur place l'OFB et la DDT ainsi que les entreprises, le chantier a dû être annulé le jour des travaux.

Les équipes, le matériel était prêt quand un propriétaire s'est opposé à l'intervention avec un droit d'eau à l'appui. Cet ouvrage largement dégradé par le temps n'est que vestige. Vestige qui modifie l'équilibre entre érosion et dépôt et menace la stabilité d'une maison d'habitation.

Le SMBVAS, à travers son dépôt officiel de travaux auprès des services de l'état, aurait dû être informé de ce droit d'eau. Au lancement du projet il aurait été possible de convaincre le propriétaire d'abandonner ce droit d'eau ou de l'abroger légalement. Avec la récente évolution de la réglementation sur les cours d'eau grands migrateurs cette abrogation est aujourd'hui impossible. Suite à l'annulation un point a été fait avec la police de l'eau puis avec les exploitants concernés. Le dialogue n'as pas permis de trouver une solution convenant à l'ensemble des acteurs. Le SMBVAS n'interviendra pas sur ce site qui pourtant mériterait intervention. Il alerte sur la présence de ces ouvrages d'origines humaines qui peuvent favoriser l'installation d'une famille de castor et donc éventuellement la construction d'un barrage qui sans nul doute provoquerait des conflits d'intérêts. Le travail d'animation locale, technique, administratif n'est pas perdu mais il est très peu valorisé...



A gauche : la maison en arrière-plan qui est menacée. On observe les vestiges qui se sont végétalisés et qui bloquent les gros bois ce qui réduit la section d'écoulement. A droite, les anciens vannages qui auraient dû être démontés pour limiter la fixation d'embâcles



## 4. Les journées d'animations

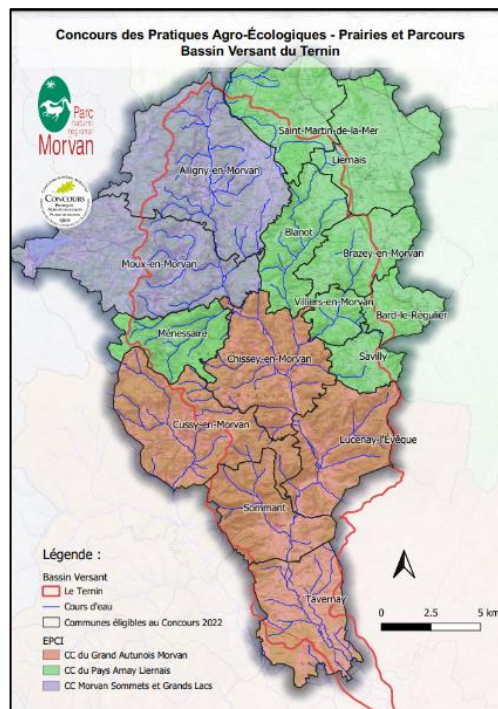
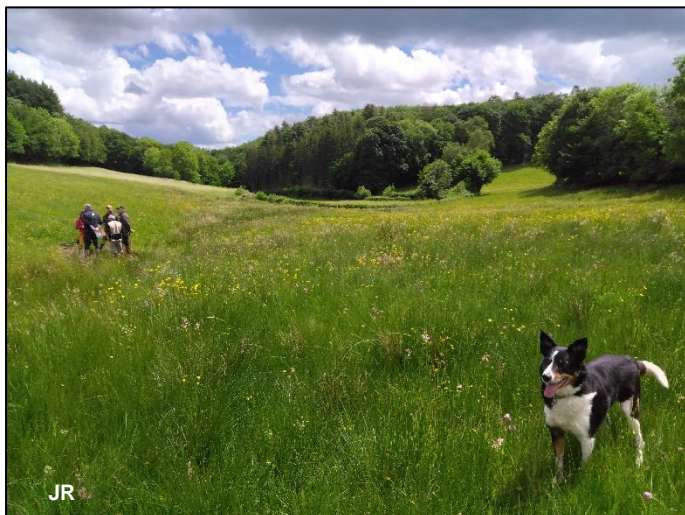
### Concours des Pratiques Agroécologiques – prairies Fleuries sur le bassin du Ternin

Date du jury : mardi 24 mai 2022

Organisateur : PNR du Morvan

Participant au SMBVAS : Joseph RACINE

1<sup>ère</sup> place : PICARD Philippe



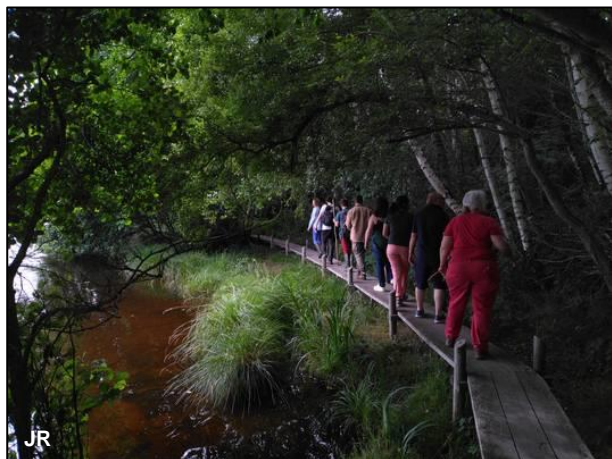
### A la découverte des traces et indices du Castor

Date : jeudi 7 juillet 2022

Lieu : au lac de Chamboux à Saint-Martin-de-la-Mer (CCPAL, 21) puis au domaine de la Pierre Ronde

Organisateur et animateur : Joseph RACINE, SMBVAS.

Partenaires : l'Office Français de la Biodiversité, la Société d'Histoire Naturelle d'Autun – Observatoire de la Faune de Bourgogne (SHNA-OFAB) et le Parc Naturel Régional du Morvan (PNRM).



## A la découverte d'une zone humide, de sa biodiversité et de son agriculture

**Date** : mercredi 20 juillet 2022

**Lieu** : Glux-en-Glenne (58)

**Cadre** : Evènement Les Pieds dans l'eau

**Organisateur et animateur** : Joseph RACINE, SMBVAS

**Partenaires** : Mairie de Glux-en-Glenne, l'entreprise Plume de Moutons, la SHNA-OFAB et le PNR du Morvan.



## Stand aux rencontres scientifiques BFC Nature

vendredi 23 et samedi 24 septembre 2022 à la Maison du Parc Naturel Régional du Morvan à Saint-Brisson (58) organisées en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Morvan et l'Agence Régionale de la Biodiversité.

**Animateurs** : Joseph RACINE et Aurélie RABUT

**Thématique** : Les cours d'eau de Bourgogne-Franche-Comté.





### Dynamise et transmets ton bocage : haies, arbre, eau

**Date** : Jeudi 29 septembre 2022

**Lieu** : Rigny-Sur-Arroux

Animation sur le stand « Intérêt et rôle de la Ripisylve » avec la Police de l'Eau, l'OFB et un agriculteur M. Laurent MELIN

**Animateurs** : Aurélie RABUT et Joseph RACINE

**Organisation** : CCEALS, Chambre d'agriculteur 71 et DDT71 service « économie agricole »



JR

Participation à la réunion de préparation à Clessy le 30/06/2022 (Aurélie RABUT) puis à la réunion du bilan le 28 décembre 2022 à Charolles (Aurélie RABUT et Joseph RACINE).

### Les invisibles de l'eau

**Dates** : 01 et 05 octobre 2022

**Lieu** : Roussillon-en-Morvan à la Peurtenantine (01/10) et à la Mairie de Saint-Emiland (05/10)

**Animation** : Les ateliers du Colibri – Laure Gérardin – Participant SMBVAS : Stéphane CLEMENT.

**Objet** : outil de sensibilisation du grand public aux micropolluants présents dans les eaux développés et financés par VEOLIA, les GRAINES BFC et Auvergne-Rhône-Alpes.

**Rôle SMBVAS** : appui administratif pour l'organisation des ateliers (membre du COFIL) sur la CCGAM : participation à la construction des ateliers le 23/06/2022 à Mâcon, aide à la communication, relation avec les lieux d'accueil.

Participation aux ateliers du 01 et du 05/10 depuis à la réunion bilan le 06/10/2022. Participation à l'atelier organisé au SMEMAC à destination des élus le 13/12/2022.

## 5. Accompagnement technique suite à des sollicitations locales

### Interventions à Anost :

**Erosion de berges au camping** : réalisation d'un diagnostic puis proposition d'actions de restauration. Pas de retours de la commune.

**Problème morphologique dans une pâture à Valterne** : réalisation d'un diagnostic et proposition d'actions de mise en défens de berges pour fixation par développement du système racinaire, Pas de retours de la commune.

**Erosion berge et arche métallique au lavoir** : réalisation d'un diagnostic et proposition d'actions de remise dans son lit naturel du ruisseau : stabilisation des équilibres érosion/dépôt puis réaménagement de l'arche métallique. Pas de retours de la commune.

Suivi des travaux de **restauration de la continuité écologique** réalisés en 2021 sur le Ru des Fontaines Salées = réussite technique.



JR



JR

A gauche, avant travaux ; A droite : après travaux

A gauche : Avant travaux en 2019. A droite : le résultat en Mars 2022

**Travaux de protection de zones humides** : Echanges avec ONF dans forêt domaniale pour protection zones humides à proximité de captages d'eau potable.

### Interventions à Lucenay l'Evêque :

**Gestion du canal d'amené d'eau de l'ancien moulin qui traverse le village (végétation)** : réalisation d'un diagnostic avec préconisations d'entretien : pas de curage et peu de gestion de la végétation.

**Gestion de la ripisylve avant travaux de réfection de la voirie** : mauvaise organisation notamment au marquage des arbres (plusieurs personnes ont marqué avec du marquage sur les arbres à ne pas abattre = pas logique). Finalement, intervention en dernière seconde pour piloter le grappin coupeur = erreurs de coupe, non dramatiques car réversibles mais intervention nuisible à l'image des pouvoirs publics. Cela à surtout démontrer l'importance de mieux se coordonner pour de telles interventions et d'associer le SMBVAS en amont en tant que conseiller technique.

### Discussion sur l'avenir du seuil du moulin

**Usseau** : réunion en mairie avec le syndicat d'eau potable, les propriétaires du seuil, la police de l'eau, l'AAPPMA locale mais difficulté d'entrevoir les suites à donner. Le SMBVAS joue un rôle anecdotique pour le moment puisque la situation actuelle est favorable au milieu naturel.

Préconisations pour la gestion de la Renouée du Japon en bord de Ternin.



Vestiges du seuil en 2022 avec un passage aisé pour les poissons.  
Continuité écologique rétablie.

### Interventions à Chissey-en-Morvan :

**Problème d'érosion d'une chaussée communale et départementale à Fravelle** : rédaction d'un diagnostic avec préconisation de travaux de remise en lit naturel du ruisseau et stabilisation des ouvrages de franchissement. Mais le SMBVAS n'a pas eu de retours de la commune.



Le secteur déplacé soumis à érosion qui menace la stabilité de la route.

### Avenir du seuil du moulin Guidon :

après la non inscription d'études et travaux dans le cadre du CTMAS, une réunion réunissant les acteurs (CCGAM, mairies, propriétaires, SMBVAS, OFB, DDT) devait permettre de trouver des solutions techniques. OFB et DDT peu réceptives aux difficultés techniques, financières et administratives. Le propriétaire, faute de moyens et d'accompagnement des pouvoirs publics, ne peut financer une étude estimée à 25.000 €. Pourtant la police de l'eau exige ou préconise fortement cette étude avec pour argument que cet accompagnement facilitera la mise en place d'un aménagement efficace. La police de l'eau ne sait pas positionnée sur une solution technique. Le discours était une mise en demeure effective en 2023 si les aménagements n'ont pas été réalisés. Le SMBVAS intervient en disant que cet ouvrage est faiblement impactant, que le propriétaire est motivé et fait son maximum pour répondre à l'exigence réglementaire et que face aux nombreuses difficultés, la police de l'eau apporte peu de solutions. D'autres propriétaires en opposition totale avec cette politique ne sont pas inquiétés et donc une



Le seuil du moulin Guidon en décembre 2022

certaine injustice se manifeste. Les agents des services de l'état n'ont pas entendu cette position et les acteurs locaux (propriétaires, mairie) n'ont pas été satisfaits des échanges.

Le dialogue est partiellement rompu. Le propriétaire volontaire au départ hésite à se désengager totalement et en informer la préfecture. Le SMBVAS continue à jouer le rôle de médiateur en conciliant les intérêts. Une réflexion sur la stratégie à adopter est en cours par le propriétaire. Le SMBVAS va inciter le propriétaire à réaliser un aménagement facilitant la circulation des grands migrateurs.

**Préconisations de gestion d'une ripisylve délimitant une propriété privée et communale** : réalisation d'un diagnostic précis et préconisations pour la valorisation de cette haie. Le syndicat ne finance pas d'opérations d'entretien mais il peut être intéressant de donner l'information technique générale pour que les acteurs locaux acquièrent davantage de connaissances/compétences afin d'intervenir eux-mêmes en limitant l'impact sur le milieu naturel.

Médiation entre un exploitant agricole qui a déposé de la matière inerte en berges pour limiter une érosion et l'OFB qui menace d'une infraction s'il n'y a pas de remise en état.

Préconisation de gestion de la Renouée du Japon en bord de Ternin.

#### **Intervention à Saint-Martin-de-la-Mer :**

**Découverte d'un nouveau site à castor** : deux petits étangs privés très proche des sources. Partage de l'information à la commune, à l'OFB et à la SHNA OFAB.

#### **Intervention à Liernais :**

Diagnostic et conseil de gestion sur une **mare abreuvoir**.

#### **Interventions à La Grande Verrière :**

**Problème d'écoulements d'eau de source sur un chemin le long du Ru des Vernottes** : diagnostic et préconisations d'aménagements. Les retours de la commune sont positifs avec une prise en compte dans les travaux de restauration de la continuité écologique puisque ce sont des travaux intéressants pour maintenir le bon état du milieu.

Les entreprises ont été consultées et la police de l'eau a visité le site et est favorable au projet. Il reste à convaincre les financeurs de l'utilité de ces travaux. Le dépôt d'une demande de subvention est prévu au printemps 2023 pour des travaux à l'automne 2023 si le financement est accordé.



Le chemin où un petit ruisseau s'écoule (cette eau devrait être dans la pâture en aval).

**Problème lié aux passages d'engins agricoles sur le parcours mouche gratiation sur le Méchet :** diagnostic et préconisations d'aménagement. La police de l'eau a été rencontrée mais les travaux préconisés sont très lourds, complexes et très onéreux, ce que le syndicat ne peut porter : pas d'intervention et donc maintien de cette perturbation.



Le parcours No Kill où les engins agricoles traversent.

**Diagnostic et préconisations de restauration chez un particulier :** remise en fond de vallée de l'écoulement mais pas de retours depuis la proposition.

**Erosion de berge au niveau de la place à bois et d'un chemin communal :** diagnostic et préconisations techniques. Il est cependant nécessaire de consulter la police de l'eau. De plus, il est complexe d'intégrer ces travaux dans le cadre de l'action continuité écologique, la réflexion est à poursuivre.

**Diagnostic précis d'un second obstacle à la continuité écologique** avec débat sur la solution à mettre en place. La commune n'est pas forcément convaincue à la base mais le discours du syndicat fait son chemin et il n'est pas illusoire d'envisager une intervention ambitieuse dans les années à venir.

Conseil à un habitant pour la création d'une **mare** qui recueille les eaux de pluies.

#### **Interventions à Poil :**

Conseil pour la gestion du tourisme en lien avec la préservation des milieux aquatiques (petits barrages en galets par les enfants).

Conseil technique pour la réfection d'un mur de soutènement déstabilisé par une érosion de berge. Conseil suivi par le propriétaire : possibilité de réaliser les travaux sans dossier auprès de la police de l'eau mais simplement par information (note technique et envoi photos après travaux).

#### **Intervention à Saint-Eugène :**

Diagnostic et conseils de gestion voire restauration sur un étang privé.

#### **Intervention à Saint-Didier-sur-Arroux :**

Diagnostic et préconisations de travaux de restauration sur une zone humide avec cours d'eau associé.

### Interventions à Ménessaire :

**Diagnostic et conseils pour la gestion de deux étangs** : certaines préconisations n'ont pas été respectées notamment ne pas intervenir sur la végétation en queue d'étang.



A gauche : La queue d'étang avant intervention. A droite, la queue d'étang après intervention.

**Conseil pour la création d'une mare sur une propriété privée** : ne pas créer de mare à cet endroit car ce n'est pas adapté.

### Intervention à Saint-Prix :

Réponse à une sollicitation de la DDT sur de futurs travaux de réfection de voiries pilotés par la CCGAM. Diagnostic et conseils.

Réponse à une sollicitation de l'ONF concernant une protection de zones humides.

### Intervention à Alligny-en-Morvan :

Diagnostic et préconisations de gestion d'un étang où le castor est présent. Note corédigée avec la SHNA OFAB.

### Interventions à Blanot :

Préconisations de gestion du castor sur le ruisseau de la Plaine en aval de Blanot.

**Découverte d'un nouveau site à castor sur un étang privé** : information à la commune, rencontre du propriétaire et visite terrain avec le Maire.

### Intervention à Villiers-en-Morvan :

Suivis photographiques des travaux réalisés par la FDPPMA21 en 2022 visant à rétablir la continuité écologique.

### Intervention à Saint-Léger-sous-Beuvray :

Suivi des travaux de restauration de la continuité écologique sur le ruisseau de la Rèpe.

Conseils techniques pour la protection d'une zone humide.



### Intervention à Allerey :

Diagnostic et proposition de restauration sur un petit cours d'eau : pas de retours de l'exploitant pourtant favorable. A relancer en 2023.



Tronçon fortement piétiné, sans ripisylve avec une sur largeur perturbant l'équilibre érosion/dépôt.

### Intervention à Charbonnat :

**Zone humide**: suite à la visite terrain avec le CENB en septembre 2021 et à la définition d'un projet de remise dans son lit naturel du cours d'eau pour reconnecter l'ensemble de la zone humide d'accompagnement avec un plan de gestion (préconisations du CENB), le SMBVAS a présenté le projet à la police de l'eau et l'OFB en mars 2022. Malgré l'expertise du CENB et du SMBVAS, pour la police de l'eau la remise du cours d'eau dans son lit présente un risque de drainage de la zone humide, cette partie du projet est donc abandonnée mais les conseils du CENB sur la gestion du site restent d'actualité.

### Intervention à Saint-Sernin-du-Bois :

**Découverte du site de Fontaine Sainte** : site conservatoire géré par le CENB, une visite a été organisée pour présenter le site, les actions d'ouvertures de la zone humide et le futur plan de gestion, au SMBVAS en octobre 2022.

### Intervention à Marmagne :

Suivi des travaux et membre comité technique des travaux de restauration au droit de la prise d'eau du pont d'Ajoux.

### Intervention à Gueugnon :

Conseils rénovation d'un pont communal et protection route communale.

### Intervention à Grury :

Echanges sur étang communal et problématiques communales milieux aquatiques.

### Autre :

Suivi des travaux des années précédentes (Epinac, Cressy sur Somme...). Ceux-ci nécessitent effectivement un suivi régulier les années suivantes pour assurer les éventuelles reprises et évaluer le gain post travaux.

Conseils techniques liés à la compétence PI (Igornay, Autun, Etang, Montmorillon, Fouillon, Gueugnon et Rigny sur Arroux). En effet, cette compétence détenue distinctement par les EPCI depuis 2020, peut parfois être intimement liée avec la compétence GEMA. De plus, de par l'expérience du SMBVAS (ex SINETA), les communes le sollicitent.

## 6. Participation à des journées techniques, formations et webinaires

En 2022, l'équipe technique du SMBVAS a participé :

Journées	Durée
<b>13/01 : Life Artisan</b> (OFB, Solutions fondées sur la nature) <b>Stéphane CLEMENT</b>	½ journée
<b>21 et 22/03</b> : Séminaire Zones humides à Besançon (CENBFC) <b>Stéphane CLEMENT</b>	1 + ½ journée
<b>Semaine du 2 au 8 mai</b> : 7 webinaires de l'AELB : politiques territoriales, gestion de l'eau, qualité de la ressource et micropolluants – <b>Aurélié RABUT</b>	6 ½ journées
<b>07/07</b> : Journée régionale sur le Changement Climatique (CR de Dijon) – <b>Aurélié RABUT</b>	½ journée
<b>13/07</b> : Information sur le portail Sigogne (MH/CENBFC) <b>Stéphane CLEMENT</b>	½ journée
<b>19/09</b> : Atelier agriculture et changement climatique (CD71, Autun) - <b>Joseph RACINE</b> et <b>Aurélié RABUT</b>	½ journée
<b>3 et 4/10</b> : Restauration Hydromorphologique Franco-Suisse (RGMA) (reméandrage – rivière contournement – annexes hydrauliques – Revitalisation...) – <b>Joseph RACINE</b>	2 jours
<b>18/10</b> : Webinaire ZH AELB <b>Stéphane CLEMENT</b>	½ journée
<b>10/11</b> : Journée technique zones humides et plan d'urbanisme (Nevers, CENB) – <b>Aurélié RABUT</b>	1 jour
<b>15/11</b> - Reméandrage à Azé (RGMA) - <b>Joseph RACINE</b>	1 jour
<b>15/11</b> Visio SY SMA et 1/12 Visio Géorivière (Outil SIG / EPTB Vienne) <b>Stéphane CLEMENT</b>	2 ½ journées
<b>29/11</b> - Journée technique : gestion agricole des prairies humides du 29/11 (PNR Morvan) - <b>Joseph RACINE</b> et <b>Aurélié RABUT</b>	1 jour
Webinaires : ressource, usages et changement climatique (ARRA² - 24/03 et 21/04), Resp'haie et label haie (02/06, 01/12 et 15/12) – <b>Aurélié RABUT</b>	5 ½ journées
<b>13/12</b> : Webinaire PTGE (AELB) <b>Stéphane CLEMENT</b>	½ journée
<b>TOTAL</b>	<b>16 jours</b>

## 7. Eléments financiers synthétiques

*Nb : L'exercice budgétaire 2022 a vu la récupération du FCTVA en fonctionnement et investissement pour les années 2016 à 2020 ce qui en fait une année exceptionnelle en termes de recettes.*

*Nb 2 : Se reporter aux documents joints avec la convocation aux comités syndicaux du 13/02/2023 et du 20/03/2023 pour les détails.*

### 7.1. Fonctionnement 2022

Dépenses :

Lignes de dépenses	BP 2022	Réalisé	Taux de réalisation
Charges salariales	150 000,00 €	120 000,00 €	80%
Frais de fonctionnement de la structure	65 000,00 €	36 000,00 €	55%
Autres Charges et dépenses imprévues	20 000,00 €	5 500,00 €	28%
<b>TOTAL</b>	<b>235 000,00 €</b>	<b>161 500,00 €</b>	<b>69%</b>

**Recettes :**

Lignes de recettes	BP 2022	Réalisé
Cotisations EPCI	126 000,00 €	126 000,00 €
Recettes Agence de l'eau	70 000,00 €	47 000,00 €
Recettes Région	27 000,00 €	10 640,00 €
Excédent de fonctionnement reporté*	105 000,00 €	105 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>328 000,00 €</b>	<b>288 640,00 €</b>

\* Certaines recettes proviennent des exercices budgétaires précédents (Réalisation travaux n-1, voir n-2).

**Virement à la section d'investissement de 93 000,00 € : 328 000,00 € (recettes) - 235 000,00 (dépenses)**

**7.2. Investissement 2022**

**Dépenses :**

Lignes de dépenses	BP 2022	Réalisé	Taux de réalisation
Etudes	80 000,00 €	0,00 €	0%
Travaux	453 000,00 €	129 000,00 €	28%
Déficit d'investissement reporté	20 000,00 €	20 000,00 €	100%
Dépenses imprévues	13 000 €	0,00 €	0%
<b>TOTAL</b>	<b>566 000,00 €</b>	<b>149 000,00 €</b>	<b>26%</b>

Le faible taux de réalisation de la section « investissement » résulte de la signature tardive du Contrat Territorial Morvan, Arroux, Somme. En effet, 100% des investissements inscrits au budget primitif de 2022 proviennent des enveloppes estimatives du programme d'action du CTMAS de l'année 1 (2022).

Or, la finalisation de la phase d'élaboration sur le premier semestre 2022 et le passage au conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne repoussé à juin 2022 n'a permis la signature officielle du CTMAS qu'au **14 septembre 2022**. Cela a décalé d'autant l'engagement de la majorité des projets (dépôt des demandes de subvention) et des dépenses (réalisation des travaux), d'autant que la période (octobre-décembre) n'était plus propice à la tenue de chantiers (problème de portance des sols).

**Les actions et donc les dépenses sont reportées à 2023.** A noter, qu'un décalage entre les demandes de subventions (dépôt en année N) et les dépenses (réalisation des chantiers en année N+1) est à prévoir pour une majeure partie des actions du CT.

**Recettes :**

Lignes de recettes	BP 2022	Réalisé
Subvention d'investissement	410 000,00 €	109 000 €
Virement de la section de fonctionnement	93 000,00 €	93 000 €
Excédent de fonctionnement capitalisés	63 000,00 €	63 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>566 000,00 €</b>	<b>275 000,00 €</b>



# SMBVAS

Syndicat Mixte des Bassins Versants



de l'Arroux  
et de la Somme

## BILAN D'ACTIVITÉ 2022

### ANNEXE I – délégués syndicaux titulaires

Nom Prénom	EPCI	
M. VOILLOT Fabrice, président	CCGAM	19 sièges
Mme ANDRE Françoise		
Mme BARNAY Marie-Claude		
M. BERRET Gilles		
M. BROCHOT Frédéric		
M. CHAUVET Vincent, 2 <sup>ème</sup> VP		
M. CONTENT Gérard		
M. CORMIER Jean-Louis		
M. DARROUX Gilbert		
M. DUVIGNAUD Xavier		
M. GLOVER-BONDEAU Georges		
M. GUYARD Franck		
M. JEANNIN Jean-Yves		
M. LANCIAU Alain		
M. MENAGER Michel		
M. PATRU Sylvain		
M. PILLOT Gilles		
M. SEEBOLDT Christian		
M. VILLIER Michel		
M. DEVILLARD Philippe	CCEALS	11 sièges
M. FORET Gilles		
Mme GUEUGNEAU Edith		
M. GUILHEM Jean-Marc, 1 <sup>er</sup> VP		
M. LEDEY Claude		
M. MENAGER Jean-Claude		
M. NIVOT Jean-Luc		
M. NIVOT Serge		

M. POUCHELET Bruno		
M. RAULO Jean-Pierre		
M. SIMONIN Christian		
Mme BOËZ Joëlle	CCPAL	6 sièges
M. BOULEY Jean-Louis		
Mme BUISSON Christine		
M. BLIGNY Patrick		
M. BROUILLON Gérard		
M. POILLOT Pierre		
M. FRIZOT Jean-Marc	CUCM	5 sièges
M. HIPPOLYTE Jean-Marc		
M. JOLY Pierre		
M. LACOUR Georges		
M. NOUVEAU François, 3 <sup>ème</sup> VP		
M. FRADET Cédric	CCLGC	2 sièges
M. PERRETTE Gilles		
<b>TOTAL</b>		<b>43</b>

Case remplie en gris = membres du bureau (12)



# SMBVAS

Syndicat Mixte des Bassins Versants



**de l'Arroux  
et de la Somme**

Envoyé en préfecture le 28/06/2023

Reçu en préfecture le 28/06/2023

Publié le 28/06/2023

ID : 071-200071884-20230626-DEL2023\_035-DE

**S<sup>2</sup>LOW**

## **BILAN D'ACTIVITÉ 2022**

### **ANNEXE II – synthèse des marchés publics passés par le SMBVAS en 2022**

		Référence	
		2022T001mise_en_défens	2022MOE003etude continuite_liste2
<b>Type</b>		Accord-cadre Travaux	Marché public Maitrise d'œuvre
<b>Intitulé</b>		Mise en défens de cours d'eau et aménagements agricoles	Etude : définition d'aménagements visant à restaurer la continuité écologique sur 6 ouvrages prioritaires
<b>Estimatif</b>		200 000,00 €	80 000,00 €
<b>Consultation</b>	<b>Procédure</b>	Adaptée >90 000 €HT	Adaptée <90 000 €HT
	<b>Date de lancement</b>	15/06/2022	28/06/2022
<b>Réception des plis</b>		18 juillet 2022 12h	05 septembre 2022 12h
<b>Négociation</b>	<b>Date</b>	29/08/2022	–
	<b>Réception plis négociés</b>	06/09/2022	–
	<b>Décision d'attribution</b>	26/09/2022	26/09/2022
<b>Attributaire</b>	<b>Nom</b>	ECORIVER	GRAIN'EAU Conseil
	<b>Adresse</b>	25, rue d'Autun 71550 ANOST	253, grande rue 69770 VILLECHENEVE
<b>Montant forfaitaire €HT</b>		–	TF : 33 000,00 €HT TO : 40 400,00 €HT
<b>BPU</b>	<b>Montant min €HT</b>	20 000,00 €HT	0,00 €HT
	<b>Montant max €HT</b>	200 000,00 €HT	5 000,00 €HT
<b>CL</b>		Oui	Non
<b>Durée</b>		1 an Renouvelable 3 fois	6 ans

Envoyé en préfecture le 28/06/2023

Reçu en préfecture le 28/06/2023

Publié le 28/06/2023

ID : 071-200071884-20230626-DEL2023\_035-DE



**SMBVAS**

Syndicat Mixte des Bassins Versants



**de l'Arroux  
et de la Somme**

## **BILAN D'ACTIVITÉ 2022**

### **ANNEXE III – bilan des rencontres « La Haie...autour de sa plantation et de sa valorisation »**



# Contrat Territorial Morvan, Arroux, Somme 2022-2024

**B22 – Journée de sensibilisation aux haies**

## BILAN DES RENCONTRES



**Rencontres agricoles**  
Envoyé en préfecture le 28/06/2023  
Reçu en préfecture le 28/06/2023  
Publié le 28/06/2023  
ID : 071-200071884-20230626-DEL2023\_035-DE

Organisé par  
**Le Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Arroux et de la Somme**

En partenariat avec les Chambres d'Agriculture de Saône-et-Loire et de Côte d'Or et la Fédération Départementale de Chasse de Saône-et-Loire



**LA HAIE...**  
autour de sa plantation  
et de sa valorisation

**Mardi 25 octobre 2022 à 14h**  
**Et Jeudi 27 octobre 2022 à 14h**

EARL BOVIBLE, 31, rue de Champiale 71360 EPINAC  
Parcelle Thomas MICHON vers 15, rue du Clouzeau 71200 SAINT-SERNIN-DU-BOIS

Renseignements : [smbv.arroux.somme2@orange.fr](mailto:smbv.arroux.somme2@orange.fr) - 06.32.84.06.59

# COMMUNICATION

- Envoi de **courrier individuel** d'invitation aux exploitants en activité par *les chambres d'agriculture 71 et 21*, début octobre (presque 600 courriers envoyés) ;
- Rappel **SMS** ou **mail** quelques jours avant les rencontres (*CA 71, 21 et SMBVAS*) ;
- Envoi de **l'affiche de l'évènement** aux Mairies des secteurs, EPCI adhérents au SMBVAS, élus syndicaux et aux partenaires du CTMAS par mail pour rediffusion à leurs réseaux respectifs (*CENB, CPIE, FDC...*) ;
- Prise de contact avec la **presse agricole L'Exploitant 71** (qui est venu le 25/10) et *Terres de Bourgogne* mais l'information n'a pas été relayée par ces supports.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023

Reçu en préfecture le 28/06/2023

Publié le 28/06/2023

ID : 071-200071884-20230626-DEL2023\_035-DE



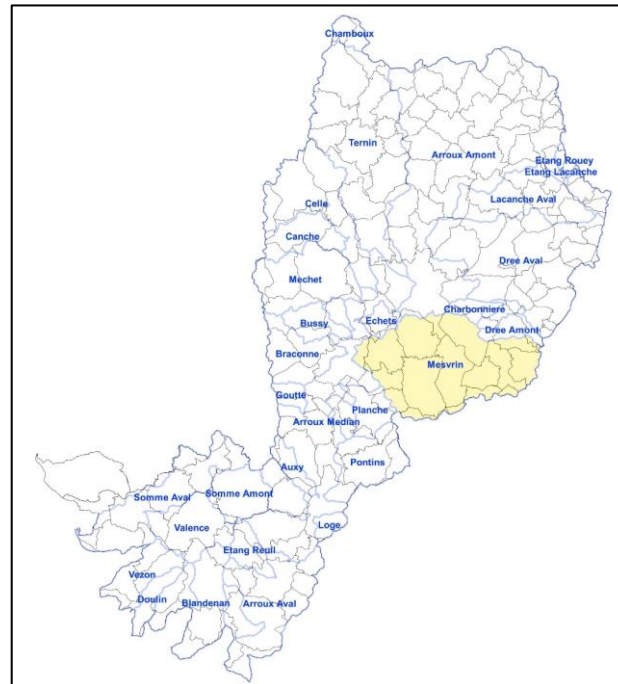
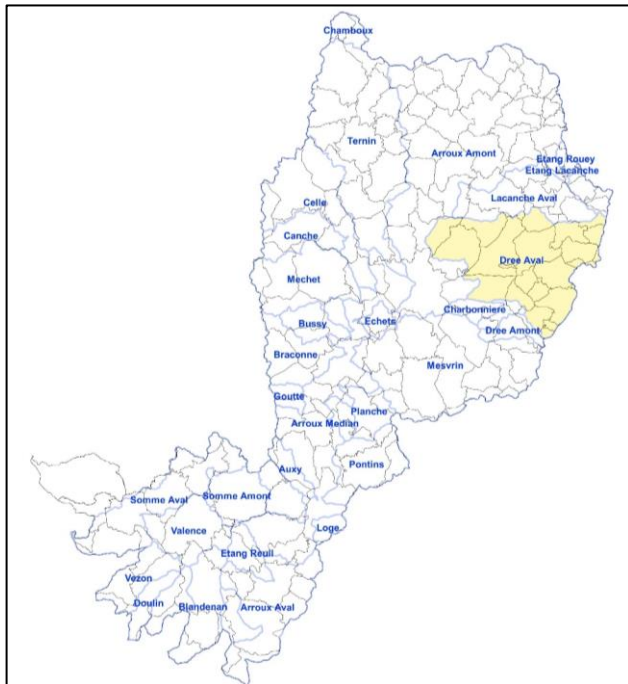

**Mardi 25 octobre 2022 à 14h**  
EARL BOVIBLE, 31, rue de Champiale 71360 EPINAC

**Et Jeudi 27 octobre 2022 à 14h**  
Parcelle Thomas MICHON vers 15, rue du Clouzeau 71200 SAINT-SERNIN-DU-BOIS

Renseignements : [smbv.arroux.somme2@orange.fr](mailto:smbv.arroux.somme2@orange.fr) - 06.32.84.06.59



ME Drée aval
Aubigny-la-Ronce (21)
Auxy
Collonge-la-Madeleine
Cormot-Vauchignon (21)
Couches
Curgy
Dracy-les-Couches
Dracy-Saint-Loup
Epertully
Epinac
Molinot (21)
Morlet
Nolay (21)
Saint-Gervais-sur-Couches
Saint-Léger-du-Bois
Saint-Martin-de-Commune
Saisy
Santosse (21)
Sully
Thury (21)
Tintry
Val-Mont (21)
Viévy (21)



ME Mesvrin
Antully
Autun
Broye
Charmoy
Etang-sur-Arroux
La Chapelle-sous-Uchon
Le Breuil
Marmagne
Mesvres
Montcenis
Saint-Emiland
Saint-Firmin
Saint-Pierre-de-Varennes
Saint-Sernin-du-Bois
Saint-Symphorien-de-Marmagne
Uchon

# NOMBRE DE PARTICIPANTS

Envoyé en préfecture le 28/06/2023  
Reçu en préfecture le 28/06/2023  
Publié le 28/06/2023  
ID : 071-200071884-20230626-DEL2023\_035-DE



## Mardi 25 septembre à EPINAC sur l'exploitation de M. Michel MARGUERON

### 30 participants

- **17 agriculteurs** en activité ou retraités ;
- La présence de : Jean-Marc Guilhem (VP SMBVAS), Gérard CONTENT (élu SMBVAS), Géraldine Ducellier (CA21), Franck et Ewl Jacob (FDC71), Camille Petit (CUMA Compost 71), Eléna Kociol (Smi2B), Nathalie Delara (DDT71), Catherine Amiot (conseillère départementale 71), Marc Labille (L'exploitant 71), Paul-Marie PANEL (le Grimpeur 71), Joseph Racine et Aurélie RABUT (SMBVAS).



## Jeudi 27 septembre à SAINT-SERNIN-DU-BOIS sur l'exploitation de M. Thomas MICHON

### 22 participants

- **10 agriculteurs** en activité ou retraités ;
- La présence de : Jean-Marc Guilhem (VP SMBVAS), Jean-Marc Hippolyte (1<sup>er</sup> adjoint à la mairie de Saint-Sernin-du-Bois), Georges LACOUR (Maire de Saint-Firmin), Fabienne Salvi (CA71), Franck et Ewl Jacob (FDC71), Camille Petit (CUMA Compost 71), Nathalie Delara (DDT71), Bérengère DURET (CPIE du Pays de Bourgogne), Cécile Barbier (CENB), Joseph Racine et Aurélie RABUT (SMBVAS).



# LES REPONSES AU FORMULAIRE

25/10 – nombre de réponses : 13

27/10 – nombre de réponse : 13

**TOTAL : 26**

## Question 1 : Comment avez-vous eu connaissance de la rencontre

Intervenant : 6

Courrier et/ou SMS : 9

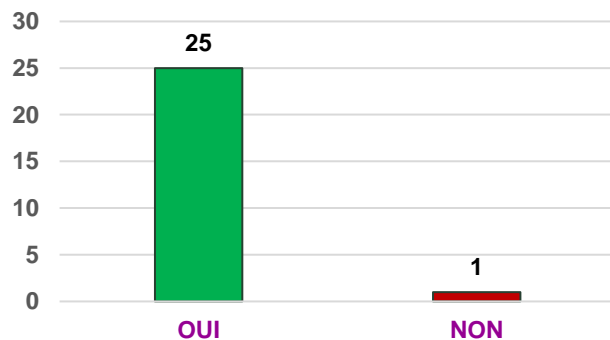
Mail : 4

Réseaux sociaux : 1 (Mme Amiot)

Bouche à oreille : 1

Sans réponse : 5

## Question 2 : Après avoir assisté à la rencontre et en revenant 4h en arrière, viendriez-vous quand même à la rencontre ?



Rencontre agriculteurs : la haie...autour de S  
Jeudi 27 octobre 2022 à Saint

Envoyé en préfecture le 28/06/2023  
Reçu en préfecture le 28/06/2023  
Publié le 28/06/2023  
ID : 071-200071884-20230626-DEL2023\_035-DE



Votre avis sur la rencontre nous intéresse,

Comment avez-vous eu connaissance de la rencontre ?

Après avoir assisté à la rencontre et en revenant 4h en arrière, viendriez-vous quand même à la rencontre ?

OUI  NON

Quelle note donnez-vous pour l'accueil et la convivialité de la rencontre ?

(1 : mauvais à 5 : très bien)

1 2 3 4 5

Quelle note donnez-vous au contenu des échanges libres (qualité des interventions, supports...) ?

(1 : mauvais à 5 : très bien)

1 2 3 4 5

Avez-vous pu vous exprimer librement ?  OUI  NON

Quelle note donnez-vous à l'intérêt et la pertinence de la démonstration ?

(1 : mauvais à 5 : très bien)

1 2 3 4 5

Conseilleriez-vous ce type de rencontre à d'autres agriculteurs ?

OUI  NON

Avez-vous des remarques ou des précisions :

Pour nous laisser vos coordonnées :

Nom :

Prénom :

Exploitation et adresse :

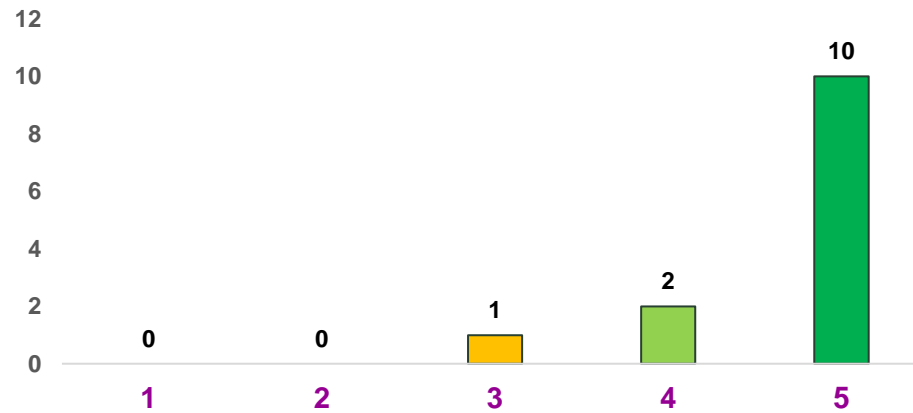
Tél. :

E-Mail :

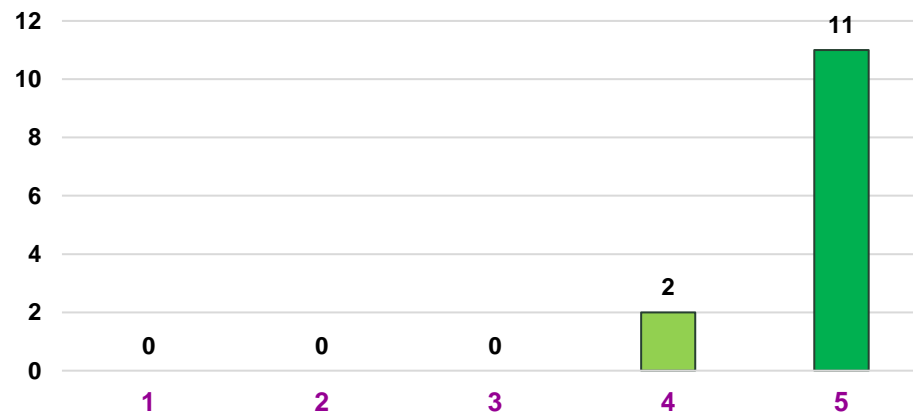
Question 3 : Quelle note donnez-vous pour l'accueil et la convivialité ? (1 : mauvaise à 5 : très bien)



EPINAC (25/10)



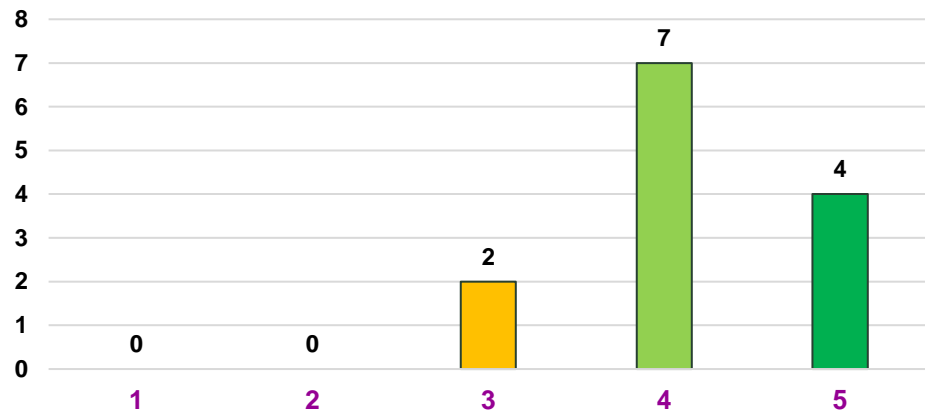
SAINT-SERNIN-DU-BOIS (27/10)



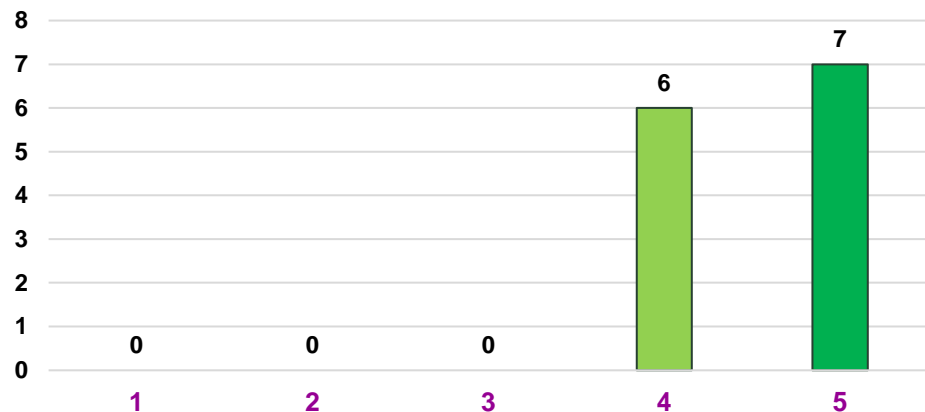


### Question 4 : Quelle note donnez-vous au contenu des échanges libres (qualité des interventions, supports...) ? (1 : mauvaise à 5 : très bien)

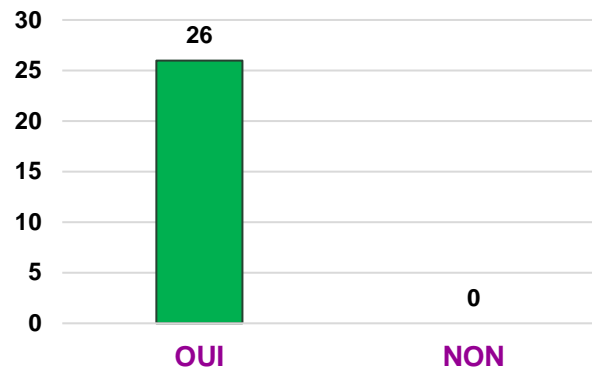
EPINAC (25/10)



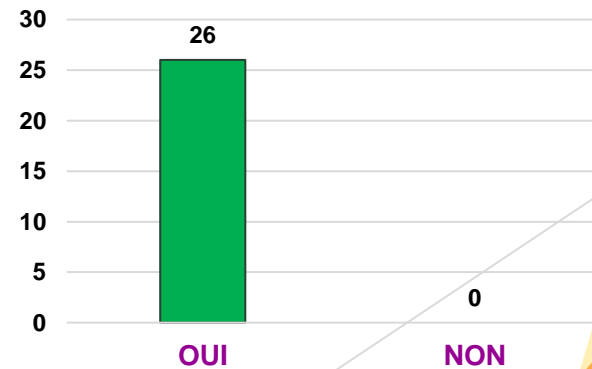
SAINT-SERNIN-DU-BOIS (27/10)



### Question 5 : avez-vous pu vous exprimer librement ?



### Question 7 : Conseilleriez-vous ce type de rencontre à d'autres agriculteurs ?

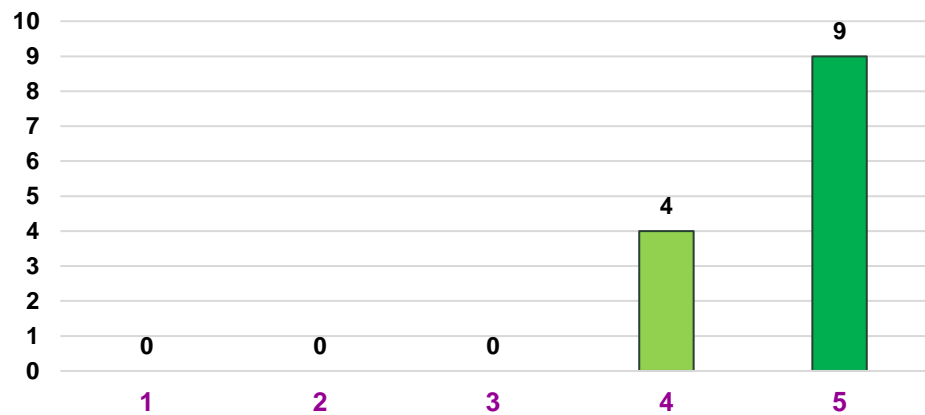




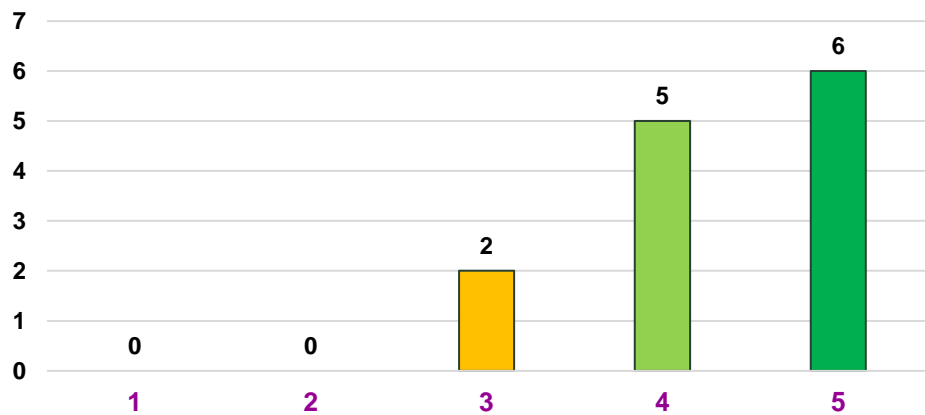
### Question 6 : Quelle note donnez-vous à l'intérêt et la pertinence de la démonstration ?

(1 : mauvaise à 5 : très bien)

#### EPINAC (25/10) – le Grimpeur 71



#### SAINT-SERNIN-DU-BOIS (27/10) – grappin CUMA Compost



## AUTRES REMARQUES

« Plus d'exemples concrets d'exploitation qui ont opéré des transformations et qui ont trouvé un intérêt. »

« A refaire régulièrement. Merci pour l'invitation. On a du travail mais la voie est prise.»

« Très bien +++, Développer les intérêts de la haies (explication des kakemonos) et l'aspect économique »

« La parole est libre. L'intérêt est vraiment de se projeter et de pouvoir envisager des solutions d'avenir »

« Certains exploitants résistants en début d'échange ont des réflexions positives au bout des 3h.»

« Planter des arbres... »

« Dommage qu'il n'y ait pas eu la broyeuse avec le grappin.»

« Intérêt de la démonstration du broyeur. Linéaire plus court à traiter.»



Les rôles et intérêts des haies évoqués :

- Les haies avec des essences mellifères présentent un fort intérêt pour l'apiculture = lien entre les différentes activités de production, diversification.
- **Intérêts agronomiques** : protection contre le vent, meilleure infiltration de l'eau dans les sols, ombrage, fixation des sols, apport complémentaire pour l'alimentation du bétail, apport d'humidité par évapotranspiration ...
- **Intérêts environnementaux** : corridor écologique, habitat/source de nourriture/abri/lieu de reproduction pour les espèces, puits carbone, épuration de l'eau...

MAIS le type de haie va se définir en fonction de l'objectif recherché pour chaque haie, l'idée n'est pas de passer d'un système « sans haie » à un système « haies hautes partout » :

- **Maintenir des haies basses** : délimitation de parcelle, ouverture du paysage, sécurité routière, mais perte des autres rôles ;
- **Laisser monter des haies** : celles orientées sur les vents dominants (lutte contre l'érosion et l'assèchement des sols), celle en lien avec les zones boisées (corridor écologique), celles en inter-parcelles ou en bord de cours d'eau (ombrage, rôle tampon, fixation des sols...), celles dans le sens des écoulements pour l'infiltration du sols...
- **Définir des type de haies** (essences, hauteurs, fréquence d'entretien...) en fonction de la valorisation : litière copeaux, bois de chauffage, bois d'œuvre, alimentation bétail, fruits...

Il est conseillé de se faire accompagner pour ce **changement de gestion** :

- Avoir un état de lieux précis des haies existantes (potentiels, volumes...) ;
- Définir les objectifs de chaque haies ;
- Avoir un projet de valorisation en lien avec une filière interne (intégrer la gestion et l'entretien de la haie dans le système d'exploitation) ou externe (contractualisation avec les chaufferies bois de petites collectivités par exemple) ;

Les chambres d'agriculture conseillent (gratuit) ou accompagnent les agriculteurs dans la construction des **plans de gestion** (prestation payante mais subventionnée).

Les chambres d'agricultures avec les **plans bocage** et la fédération des chasseurs 71 avec l'appel à projet « **plantons des haies** » accompagnent aussi à la plantation de haies (financement à 80%).

Et concernant l'entretien :

- Rappel : le broyage est interdit (code de l'environnement) du 15/03 au 31/08.
- En cas de question sur ce qui est autorisé ou non :
  - DDT (service économie agricole) pour les haies ;
  - DDT (service police de l'eau) si intervention sur ripisylve et cours d'eau (lit mineur).

Attentes évoquées et à explorer pour la suite :

- Une simplification et clarification de la réglementation (PAC, loi...) ;
- Une sensibilisation du grand public et des propriétaires non exploitants sur les haies (regard des autres sur l'entretien)



**CONTRAT TERRITORIAL MORVAN, ARROUX, SOMME 2022-2024**  
 B22 - rencontres agriculteurs - la haie... autour de sa plantation et de sa valorisation  
 Suivi financier

Ligne de dépense	Prestataire	Coût HT	Coût TTC	Facture
Impression et envoi des courriers d'invitation aux agriculteurs de Saône-et-Loire (522 courriers)	Chambre agriculture de Saône-et-Loire	692.64 €	831.17 €	OR-2022-BU-0014878
Impression et envoi des courriers d'invitation aux agriculteurs de Côte d'Or (forfait)	Chambre agriculture de Côte d'Or	71.85 €	86.22 €	OR-2022-BU-0009616
Boissons et nourritures (pots accueil et fin) : café, jus de pomme, cidre, cookie, pain d'épice, financier	Morvan Bio, Autun	46.30 €	48.78 €	000002000062799
Vaisselle carton : gobelets, nappes, serviettes, agitateurs à café	Espace Maison Leclerc, Autun	7.91 €	9.49 €	042-0420 le 25/10/2022
Location chapiteau (27/10)	BSTS - Curgy - AUTUN	447.17 €	536.60 €	FA202210194
Indemnisation FDC 71 (déplacement) 265 km à 0.603 €/km	FDC 71	159.79 €	159.79 €	22-23/VDF/878
Indemnisation démonstration Eluage par Le Grimpeur 71	Le Grimpeur 71	250.00 €	300.00 €	FA20210086
	<b>TOTAL</b>	<b>1 675,66 €</b>	<b>1 972.05 €</b>	

Action **B22 du CTMAS**, deux nouvelles rencontres sont prévues en 2023 :

- Secteur Arroux médian
- Secteur Arroux aval (remplacé par l'Arroux amont ?)

